

ANNEXES EXERCICE 2020

EXERCICE

2

0

2

0

Présenté par Philippe DJAMBAZIAN
Agent comptable d'Aix-Marseille Université

1 ANNEXES COMPTES ANNUELS 2020 AGRÉGÉS

- ▶ AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

2 ANNEXES FONDATIONS

- ▶ A*MIDEX (Aix-Marseille Initiative d'Excellence)
- ▶ IMéRA (Institut d'Études Avancées)

3 COMPTES CONSOLIDÉS 2020

- ▶ AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
- ▶ PROTISVALOR MÉDITERRANÉE

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

- ▶ **Rapport des Commissaires aux comptes**
- ▶ **Annexes comptes annuels 2020**

mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Aix-Marseille Université

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Université Aix-Marseille

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7
N°Siren : 130 015 332

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, et en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les notes 3.3 et 4.1 de l'annexe exposent les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles.
- La note 4.13.1 de l'annexe présente les hypothèses formulées et les caractéristiques des engagements hors bilan relatifs aux partenariats Publics Privés. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur la présentation de ces engagements.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agence comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des

circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 Mars 2021

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Stéphane Marfisi
Associé

PricewaterhouseCoppers Audit



Vincent Thyssen
Associé

ETATS FINANCIERS 2020

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
ANNEXE

UNIVERSITE AIX MARSEILLE

BILAN: ACTIF

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	3 485 884	2 561 410	924 474	811 811
Immobilisations corporelles	1 278 040 752	369 444 271	908 596 481	902 783 696
Terrain	289 098 130	7 494 212	281 603 918	281 442 366
Constructions	761 853 409	208 932 327	552 921 082	533 734 208
Installations techniques, matériels et outillage	122 102 104	104 783 563	17 318 541	17 418 396
Collections	485 542	64 177	421 365	400 685
Biens historiques et culturels	22		22	22
Autres immobilisations corporelles	78 716 809	48 169 992	30 546 817	29 514 700
Immobilisations corporelles en cours	24 425 302		24 425 302	39 660 308
Avances et acomptes sur commandes	1 359 433		1 359 433	613 010
Immobilisations financières	1 251 989 265	283 771	1 251 705 494	1 251 708 504
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 533 515 901	372 289 452	2 161 226 449	2 155 304 011
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	779 527	-	779 527	785 801
Créances	168 083 109	2 836 004	165 247 105	142 920 034
Créances sur des entités publiques	153 382 489	-	153 382 489	132 185 142
Créances clients et comptes rattachés	14 311 541	2 836 004	11 475 537	7 655 512
Avances et acomptes versés sur commandes	82 755	-	82 755	74 633
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	306 324	-	306 324	3 004 747
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	894 420	-	894 420	1 017 706
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	169 757 055	2 836 004	166 921 051	144 723 540
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	12 145 838	-	12 145 838	12 145 838
Disponibilités	205 629 802	-	205 629 802	191 000 685
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	217 775 640	-	217 775 640	203 146 523
TOTAL GENERAL	2 921 048 596	375 125 456	2 545 923 140	2 503 174 074

BILAN: PASSIF

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES		
Financements reçus	710 137 349	707 045 537
Financement de l'actif par l'Etat	606 808 312	608 546 392
Financement de l'actif par des tiers	102 298 807	97 344 248
Fonds propres des fondations	1 030 230	1 154 897
Réserves	157 102 419	140 675 066
Report à nouveau	- 262 205	9 888 750
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	12 122 211	6 223 450
TOTAL FONDS PROPRES	879 099 775	863 832 803
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES		
Provisions pour risques	10 015 759	9 340 950
Dettes financières et autres emprunts	1 388 629 079	1 336 031 267
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	90 849 035	52 843 290
Dettes financières et autres emprunts	1 297 780 044	1 283 187 977
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES	1 398 644 838	1 345 372 217
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 409 511	58 938 884
Dettes fiscales et sociales	14 182 242	14 384 350
Avances et acomptes recus	236 036 191	212 933 479
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-
Autres dettes non financières	4 094 598	2 882 019
Produits constatés d'avance	4 194 885	4 184 900
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	267 917 427	293 323 631
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	261 101	645 422
TOTAL TRESORERIE	261 101	645 422
TOTAL GENERAL	2 545 923 140	2 503 174 074

COMPTE DE RESULTAT : CHARGES

CHARGES		Exercice 2020	Exercice 2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats		34 472	35 060
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		65 621 341	79 560 753
Charges de personnel		517 901 988	511 081 336
Salaires, traitements et rémunérations diverses		309 865 844	304 988 924
Charges sociales		206 507 869	204 568 315
Intéressement et participation		-	-
Autres charges de personnel		1 528 275	1 524 098
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		36 370 504	37 732 196
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		60 760 074	62 776 817
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		680 688 379	691 186 163
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre		-	-
Transfert aux ménages		-	-
Transferts aux entreprises		-	-
Transferts aux collectivités territoriales		-	-
Transferts aux autres collectivités		-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		680 688 379	691 186 163
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts		1 844 406	2 076 844
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	374
Pertes de change		1 810	4 497
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	236 000
TOTAL CHARGES FINANCIERES		1 846 216	2 317 715
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		12 122 211	6 223 450
TOTAL CHARGES		694 656 806	699 727 328

COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS

PRODUITS		Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		590 364 966	591 125 761
Subventions pour charges de service public		514 738 187	509 486 637
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		68 820 506	73 452 446
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques		-	-
Dons et legs		188 370	192 661
Produits de la fiscalité affectée		6 617 903	7 994 017
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		55 298 571	55 145 583
Ventes de biens ou prestations de services		50 983 559	52 008 833
Produits de cession d'éléments d'actifs		483	19 796
Autres produits de gestion		4 314 529	3 116 954
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		-	-
Autres produits		48 944 866	51 451 531
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		12 983 746	15 360 538
Reprise du financement rattaché à un actif		35 961 120	36 090 993
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		694 608 402	697 722 875
PRODUITS FINANCIERS			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	6 710
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		11 477	10 882
Gains de change		4 850	4 333
Autres produits financiers		32 076	94 528
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		-	1 888 000
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		48 403	2 004 453
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			
TOTAL PRODUITS		694 656 806	699 727 328

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		2020	2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		12 122 211	6 223 450
RESULTAT NET			
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant		57 924 070	63 012 817
Plus-values de cession		483	19 796
Reprises sur provisions		12 983 746	17 248 238
Quotes-parts de reprise virées au compte de résultat		35 961 120	36 090 993
Autres (5)			
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		21 100 932	15 877 240
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE		14 320 619	20 317 530
Variation des stocks		6 274	248 170
Variation des créances d'exploitation		15 685 137	41 244 968
Variation des dettes d'exploitation		1 677 387	942 216
Autres comptes		306 595	19 737 053
TOTAL (I) FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE		35 421 551	36 194 770
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
ENCAISSEMENTS		33 734 520	21 553 710
Subventions d'investissement		33 734 037	21 533 914
cessions d'immobilisations		483	19 796
Autres opérations			
DECAISSEMENTS		87 958 145	49 797 573
Acquisition d'immobilisations		88 704 568	50 040 843
Avances sur immobilisations		746 423	243 270
Autres opérations			
TOTAL (II) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		- 54 223 625	- 28 243 863
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
ENCAISSEMENTS		40 018 426	197 459
Dotations en capitaux propres (incidence des minoritaires)			
Emission d'emprunts		40 018 426	170 000
Autres opérations (caution 16)			27 459
DECAISSEMENTS		6 202 913	5 053 708
Remboursements d'emprunts		2 009 031	5 051 371
Remboursements dette cédée Dailly		4 193 882	2 337
TOTAL (III) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		33 815 513	- 4 856 249
VARIATION DE TRESORERIE (IV=I+II+III)			
TRESORERIE A L'OUVERTURE		15 013 439	3 094 658
TRESORERIE A LA CLOTURE		202 501 100	199 406 442
		217 514 539	202 501 100

ANNEXE 2020

TABLE DES MATIERES

1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2020	p 10
2/ Comparabilité des comptes et changements de méthodes	
2.1) <i>Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation, et d'estimation</i>	<i>p 13</i>
2.2) <i>Régularisations</i>	<i>p 14</i>
3/ Principes, règles et méthodes comptables	
3.1) <i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>p 16</i>
3.2) <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>p 17</i>
3.3) <i>Immobilisations financières</i>	<i>p 18</i>
3.4) <i>Créances, dettes et comptes de régularisation</i>	<i>p 18</i>
3.5) <i>Trésorerie</i>	<i>p 19</i>
3.6) <i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>p 19</i>
3.7) <i>Contrats de recherche</i>	<i>p 20</i>
3.8) <i>Frais de recherche et développement</i>	<i>p 20</i>
3.9) <i>Droits d'inscription universitaire</i>	<i>p 20</i>
3.10) <i>Subventions reçues et opérations pluriannuelles</i>	<i>p 21</i>
3.11) <i>TVA et impôts</i>	<i>p 22</i>
3.12) <i>Capitaux propres</i>	<i>p 22</i>

4/ Notes sur les principaux postes du bilan

4.1) Tableau de variation des immobilisations.....	p 23
4.2) Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé.....	p 26
4.3) Financements Etat et Autres.....	p 27
4.4) Trésorerie.....	p 28
4.5) Tableau de variation des capitaux propres.....	p 30
4.6) Tableau de variation des provisions pour risques et charges.....	p 31
4.7) Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières.....	p 32
4.8) Etat des échéances des créances.....	p 33
4.9) Etat des échéances des dettes.....	p 35
4.10) Etat des produits constatés d'avance.....	p 36
4.11) Détail compte de résultat : Charges.....	p 37
4.12) Détail compte de résultat : Produits.....	p 39
4.13) Engagements hors bilan.....	p 40
4.14) Filiales et participations/participations liées.....	p 54
4.15) Effectifs.....	p 55
4.16) Evènements postérieures à la clôture.....	p 55

Rappel : l'annexe des comptes annuels est un état financier obligatoire qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. Elle apporte les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète, en tant que de besoin, ou présente sous une autre forme, les informations qu'ils contiennent. L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.

1/LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

COVID- 19

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact sur l'activité d'AMU. La situation a eu un impact sur les comptes d'AMU. Naturellement, AMU a généralisé le travail à distance et facilité son déploiement (acquisitions d'ordinateurs portables, écrans, ...).

Création BAIM / Dévolution du patrimoine

L'article L. 719-14 du code de l'éducation permet aux universités de bénéficier d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens appartenant à l'Etat qui leur étaient précédemment affectés ou mis à disposition.

Aix Marseille Université a conclu avec l'Etat une convention de dévolution du patrimoine appartenant à l'Etat. Cette convention signée le 18 avril 2019 fait référence à la constitution d'un budget annexe pour le suivi du patrimoine immobilier de l'établissement.

Afin de pouvoir répondre aux obligations réglementaires AMU a donc procédé à la création d'un service à comptabilité distincte nommé « BAIM » au 01.01.2020 par voie de délibération du Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2019.

Le BAIM reprend l'ensemble du patrimoine immobilier dont l'université Aix Marseille assure le contrôle, qui détient « les devoirs et obligations du propriétaire ». Ce budget annexe comprend également en son sein les éléments relatifs au Plan Campus.

L'objet de ce budget annexe immobilier est de retracer l'ensemble des flux immobiliers de l'établissement permettant ainsi un suivi rigoureux des opérations immobilières et notamment le suivi de la trésorerie et l'utilisation des financements publics (Plan campus, CPER, notamment).

Compte tenu des enjeux immobiliers de plus en plus stratégiques, le BAIM permettra à l'établissement de disposer d'un outil de pilotage et de suivi de son patrimoine.

A ce jour, le patrimoine immobilier concerné par la convention de dévolution n'a pas fait l'objet, en 2020, de transfert de propriété par acte notarié.

Liquidation de la société Primavéris détenue par la société Pacavalo

AMU détient 44,43% de la SAS Pacavalo (40 k€ dépréciés en totalité) qui détenait elle-même 19,56% de la SAS Primavéris.

L'assemblée générale de la clôture de liquidation de Primavéris a approuvé le compte définitif de liquidation qui fait ressortir un solde positif de 1 293 752 €, soit l'attribution d'une somme nette de 36,18 € à chaque action. Pour les 6 997 actions qu'elle détenait dans Primavéris, PACAVALO s'est vu attribuer la somme de 253 185€.

Droits d'inscription différenciés

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui s'inscrivent pour la première ou seconde fois en Licence ou Master pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

L'AMU a délibéré lors du CA du 26 novembre 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens (sur la fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Mise en service d'opérations immobilières importantes

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2020, on peut citer (en K€) :

CODE ABYLA	NOM BATIMENT - SITE	Montant des travaux (en M€)
A305_01	Bâtiment LA MEGA - Aix	7,59
A107_01	Bâtiment SAPORTA - Aix	1,19
M207_14	Bâtiment POLE ART - St Charles	6,36
M301_04	Bâtiment TPR2 - Luminy (PPP)	28,04

Pour mémoire, les principales mises en services 2019 représentaient 19,4 M€ contre 43,18 M€ cette année.

2/COMPARABILITE DES COMPTES

2.1) Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

Néant

2.2) Régularisations

2.2.1) Régularisation sans impact report à nouveau

Néant

2.2.2) Régularisations avec impact sur le report à nouveau : - 10 150 954

- Affectation des résultats et RAN : -10 203 903€
- Régularisations classe 1 : 52 949€

Récapitulatif des mouvements affectant les comptes 11000000 et 119000000 :

Report à nouveau (11000000-11900000)	Montant en €
Report à nouveau au 31.12.2019	9 888 750
Affectation du résultat	
Affectation Résultat décision CA - RAN	- 10 203 903
Régularisations	
Régularisations classe 1	52 949
Report à nouveau au 31.12.2020	- 262 204

3/ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), ont été établis selon les principes comptables repris par l'instruction commune M9 et le Recueil des Normes Comptables pour les Etablissements Publics (RNCEP).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit ci-avant,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
2012XXXX	Frais de premier établissement	3
203XXXXX	Frais de recherche et développement	3
20531XXX	Logiciels acquis sous traité	3
20532XXX	Logiciels créés	3
2058XXXX	Autres concessions et droits	3
208XXXXX	Autres immobilisations incorporelles	5

3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'instruction BOFIP – GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe (conformément à la délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012).

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ Hors taxe. La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € Hors Taxe, à compter de cette délibération.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Subdivision	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
212XXXXX		Agencements, aménagements de terrains	20
214XXXXX		Constructions sur sol d'autrui	20
215XXXXX		Installations techniques, matériel et outillage	NA
	2151XXXX	Installations complexes spécialisées	10
	2153XXXX	Installation à caractère scientifique	5 à 10
	2154XXXX	Matériel	5
	2155XXXX	Outillage	10
	2156XXXX	Matériel enseignement	5
	2157XXXX	Agencements et aménagements du matériel outillage	10
216XXXXX		Collections	5
217XXXXX		Biens historiques et culturels	NA
218XXXXX		Autres immobilisations corporelles	NA
	2181XXXX	Installations générales, agencements et aménagements divers	20
	2182XXXX	Matériel de transport	5
	2183XXXX	Matériel de bureau et matériel informatique	5
	2184XXXX	Mobilier	10
	2188XXXX	Matériel divers	5

Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratio	Durée d'amortissement (en années)
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures / serrures	8,70%	20
Etanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons, peinture, revêtements de sols, façade	12,20%	20
Electricité	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage / Ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction des composants.

3.3) Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Les éventuelles quotes-parts de situations nettes négatives constatées à la clôture de l'exercice dans les participations détenues par l'Université, ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision complémentaire lorsqu'il existe un engagement de refinancement de l'Etat.

Les immobilisations financières incluent le placement à long terme des dotations non consommables de l'Etat, soit 500 m€ pour AMU et 750 m€ pour Amidex.

3.4) Créances, dettes et comptes de régularisation

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

Charges à payer de personnel : il s'agit des charges comptabilisées au titre des rémunérations brutes des agents ainsi que les cotisations sociales afférentes de l'exercice N et pour lesquelles le visa et la liquidation est faite au cours de l'exercice suivant.

Charges constatées d'avance : il s'agit de charges engagées par l'établissement au cours d'un exercice et qui seront imputées à l'exercice suivant auquel elles se rapportent.

Produits à recevoir : il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'une facture de vente.

Produits constatés d'avance : Il s'agit de produits qui concernent l'exercice N+1 mais comptabilisés sur l'année N.

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5) Trésorerie

Les disponibilités sont inscrites au bilan pour leur valeur en compte dans les établissements bancaires à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût historique. Une dépréciation est éventuellement constatée en cas de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

3.6) Provisions pour risques et charges

L'Université d'Aix Marseille enregistre des provisions pour risques et charges lorsque les critères suivants sont remplis :

- Existence d'une obligation implicite ou explicite envers un tiers à la date de clôture ;
- Sortie de ressources certaines ou probables à la date d'arrêtés des comptes et sans contrepartie équivalente
- Possibilité d'estimer cette sortie avec une fiabilité suffisante.

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
 - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)
 - o Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 11.
- Heures complémentaires : AMU retient 4/12^{ème} au lieu de 4/10^{ème} prévu dans l'instruction ;
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C).
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année n au montant forfaitaire de 13 000 € par décès ;
- Accident du travail : Evalué forfaitairement.

3.7) Contrats de recherche

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

Conventions simples :

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de la pluri annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

Méthode à l'avancement :

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- À la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- Au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ».

Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'Aix Marseille pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1^{er} novembre 2013.

3.8) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

3.9) Droits d'inscription universitaire

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- il donne droit au service de formation assuré par l'établissement ;
- il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation ;
- il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à compter de l'année 2019 doivent être entièrement comptabilisés sur l'exercice en cours sans enregistrer de produit constaté d'avance, plus de comptabilisation au prorata temporis.

3.10) Subventions reçues et opérations pluriannuelles

L'Université applique les instructions du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux opérations pluriannuelles, instructions transposées dans le Recueil des normes comptables applicable au 1^{er} janvier 2016.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe fixé par l'instruction du 20 novembre 2013 est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe [assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme].

L'université procède à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

3.11) TVA et impôts

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

- Activités taxables à 100% pour la recherche valorisable,
- Activités non taxables relatives au secteur de la formation,
- Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2020 un coefficient d'assujettissement de 12.75 %.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

3.12) Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués :

- Des financements de l'Etat et autres organismes publics;
- Des dotations initiales des fondations universitaires (consomptibles et non consomptibles);
- Des réserves ;
- Du report à nouveau ;
- Du résultat.

Les dons et legs sont comptabilisés pour leur coût historique.

Les biens remis en dotation sont comptabilisés au compte 1041 dans « Financements Etat » selon le régime de la neutralisation et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative aux financements externes des actifs.

Les dotations aux amortissements sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit d'exploitation. Ces dotations n'impactent pas le résultat mais les capitaux propres (financements reçus).

4/ NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

4.1) Tableau de variation des immobilisations (valeurs brutes)

Mises au rebut et cession

Les biens détruits ou obsolètes ont été identifiés par les composantes et les laboratoires ont fait l'objet d'une sortie pour une valeur brute **4,97 M€** contre 15,85 M€ en 2019 pour une valeur nette comptable de **0,17 M€** contre 0,55 M€ 2019.

Sorties de composants

Le traitement des biens immobiliers par composants nécessite l'enregistrement de la sortie du composant remplacé chaque fois que des travaux sont effectués sur un bien immobilier.

En 2020, la valeur brute des sorties nécessaires sur les biens immobiliers, compte tenu des travaux effectués au cours de l'exercice, s'élève à **1,69 M€** (contre 3,03 M€ en 2019). La valeur nette comptable des composants sortis représente **1,06 M€**.

Acquisitions de l'exercice 2020 représentent un montant de **83,95 M€** (55,07 M€ en N-1)

Les principales acquisitions concernent essentiellement :

- Installations, agencements, construction : **46,75 M€** (contre 17,88 M€ en 2019, dont la dernière mise en service du PPP Luminy intervenue en 2020 pour 28,04 M€).
- Installations, matériels et outillages : **6,3 M€** (contre 5,07 M€ en 2019)
- Le matériel informatique, mobilier, matériel de bureau... : **9,26 M€** (contre 8,02 M€ en 2019)
- Les immobilisations en cours : **16,76 M€** (contre 40,28 M€ en 2019)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dévolution du patrimoine au sein d'AMU, en 2020, le transfert des données patrimoniales a été effectué de la société principale vers la société du budget annexe immobilier (BAIM) par le biais de reclassements inter-société pour un montant total de **723,22 M€** :

- Terrains pour un montant de : **208,03 M€**
- Bâtiments pour un montant de : **322,93 M€**
- Travaux réalisés pour un montant de : **167,71 M€**
- Travaux en cours & avances pour un montant de : **24,55 M€**

Les travaux en cours au 31 décembre 2020 s'élèvent à **23,08 M€** dont :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
Reconstruction des bâtiment du campus Marseille Centre - Timone - Pôle Neurosciences	M210_01	Bâtiment Principal Médecine	13,43
Reconstruction IAE Aix-Puyricard	A101_01	Bâtiment principal IAE	2,43
Phase 1.AMU ADAP	AMU	AMU	2,81
Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) Bâtiment A Pharo	M213_01	Bâtiment principal Pharo	0,40
Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) POLYTECH et LAM	M103_02 et M103_06	FERMI ET LAM	0,32
Reconstruction des espaces de recherche Marseille Nord-St Jérôme	M101_05	Ensemble TPR St.Jérôme	0,38

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Diminutions				Augmentations			Comptes techniques au 31/12/20	31.12.2020	
			Mise au rebut (IP)	Mise au rebut (Hors IP)	Sortie part composants immobiliers	Transfert BA/IM	Acquisitions 2020 Etablissement	Opérations de transfert	Fiabilisation actif - reclassements			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3 240 452	- 64 011	- 284 902	-	-	-	-	556 444	21 600	-	16 301	3 485 884
Frais Recherche & Dévelopmt	5 666	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 666
Logiciels acquis / créés	2 925 803	- 6 016	- 269 760	-	-	-	-	415 205	21 600	-	15 000	3 101 832
Autres concessions, brevets	58 088	-	- 7 235	-	-	-	-	22 200	-	-	-	73 053
Autres immobilisations incorporelles	250 895	- 57 995	- 7 907	-	-	-	-	119 039	-	-	1 301	305 333
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 190 785 239	- 621 488	- 4 637 008	- 57 833	- 1 693 202	- 698 671 015	- 698 671 015	64 608 918	2 805 694	698 671 015	1 065 696	1 252 256 017
Terrains	287 270 812	-	-	-	-	-	-	1 826 727	591	208 032 906	-	289 098 130
Constructions, bâtiments dotation	355 877 846	-	-	-	-	-	-	38	-	316 886 809	-	354 184 682
Constructions, bâtiments acquis	6 045 311	-	-	-	-	-	-	-	-	6 045 311	-	6 045 311
Inst Agencements constructions dotation	352 384 722	- 29 352	-	-	-	-	-	46 753 985	1 697 449	152 486 029	571 796	401 378 600
Inst Agencements constructions acquises	244 817	-	-	-	-	-	-	-	-	244 817	-	244 817
Autres Inst Agencements constructions	16 416 286	-	-	-	-	-	-	314 395	3 185	14 975 143	-	16 733 866
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	1 839 724	- 5 099	- 44 081	-	-	-	-	66 468	5 911	-	-	1 862 923
Installations, matériels, outillages	114 948 837	- 162 352	- 2 279 168	-	-	-	-	6 341 731	975 588	-	414 546	120 239 181
Collections littéraires scientifiques, artistiques	440 815	-	-	-	-	-	-	44 750	-	-	-	485 564
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	55 316 070	- 424 684	- 2 313 759	- 57 833	-	-	-	9 260 825	122 970	-	79 354	61 982 944
<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	643 756	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	643 756
<i>Immobilisations financières</i>	1 251 348 519	-	-	-	-	-	-	3 010	-	-	-	1 251 345 509
Total immobilisations corp / incorp / financières	2 446 017 966	- 685 500	- 4 921 910	- 57 833	- 1 693 202	- 698 671 015	- 698 671 015	65 162 353	2 827 294	698 671 015	1 081 997	2 507 731 166
<i>En cours d'immobilisation (23130000)</i>	38 465 376	- 29 055 849	-	-	-	-	-	-	-	24 192 924	15 418 154	29 082 418
<i>Avance (23810000)</i>	613 010	-	-	-	-	-	-	729 623	-	310 068	-	1 342 633
<i>En cours d'immobilisation (23xxxxxx)</i>	1 200 779	- 315 778	-	-	-	-	-	213 832	-	48 504	1 342 884	1 359 684
TOTAL GÉNÉRAL	2 486 297 131	- 30 057 127	- 4 921 910	- 57 833	- 1 693 202	- 723 222 512	- 723 222 512	66 105 808	-	723 222 512	17 843 034	2 533 515 902

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres		Détention au 31/12/2020			Quote part situation nette au 31/12/2020		Provisions			
		31.12.2019	+/-	31.12.2020	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/2020	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/2019	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/2020
26110000	PROTISVALOR	329 985	-	329 985	55 000	58 000	94,83%	- 277 204	- 262 866	-	-	-
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44,43%	- 528 491	- 234 826	- 39 990	-	- 39 990
26110000	SATT	236 000	-	236 000	2 360	10 000	23,60%	589 190	139 049	-	-	-
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	- 7 781	-	- 7 781
	Total	613 756	-	613 756				- 216 505		- 47 771	-	- 47 771

Protisvalor fait état de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2020. Les commissaires aux comptes de Protisvalor ont lancé une procédure d'alerte visant à obtenir une analyse de la situation et les mesures envisagées.

AMU a proposé des mesures permettant la reconstitution des capitaux propres, notamment par l'abandon de créances en 2021.

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO sont intégralement provisionnés.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Par ailleurs, la filiale de PACAVALO, PRIMAVERIS, est liquidée. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

4.2) Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé

Amortissements/Dépréciations	31.12.2019	Mise au rebut (IP)	Mise au rebut (Hors IP)	Sortie de composants sur biens immobiliers	Bascule BAIM	Amortissements Dépréciations	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	2 434 488	-	277 870	-	-	404 792	2 561 410
Frais développement	5 666	-	-	-	-	-	5 666
Logiciels, brevets et licences	2 296 659	-	269 760	-	-	341 940	2 368 839
Autres concessions, brevets	58 065	-	7 235	-	-	7 423	58 253
Autres immobilisations incorporelles	74 098	-	875	-	-	55 428	128 652
Immobilisations corporelles	328 274 860	-	4 473 684	-	633 579	46 334 507	369 444 272
Terrains et aménagements	5 828 446	-	-	-	-	1 665 766	7 494 212
Constructions	58 980 941	-	-	-	0	15 569 785	74 550 726
Constructions sur sol d'autrui	66 323	-	-	-	-	11 086	77 409
Installations techniques, matériels et outillages	99 370 164	-	2 257 943	-	-	7 671 343	104 783 564
Collections	40 108	-	-	-	-	24 069	64 177
Autres immobilisations corporelles	42 217 655	-	2 215 741	-	-	8 225 911	48 169 992
Bâtiment remis en dotation	121 771 223	-	-	633 579	-	13 166 548	134 304 192
Immobilisations financières	283 771	-	-	-	-	-	283 771
TOTAL des amortissements	330 993 119	-	4 751 554	-	633 579	46 739 299	372 289 453

4.3) Financements Etat et autres

Financements externes - AGREGE	Bilan ouverture	Sortie des subventions liées à la mise au rebut	Sortie des subventions hors IP	Sortie des subventions liées à la sortie de composants	BASCULE BAIM	PAR 2020	Extourne PAR 2019	Subventions 2020	31.12.2020	31.12.2020 dont non fléchées *
ETAT	608 546 391	87 686	-	1 059 623	-	28 266 265	20 650 034	8 207 002	606 808 311	80 680 599
Financement des actifs mis à disposition	606 910 469	-	-	1 059 623	-	-	-	-	605 850 946	-
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	- 121 801 454	-	-	-	-	-	-	13 162 206	- 134 963 660	-
ETAT: BIENS MIS A DISPOSITION	485 109 016	-	-	1 059 623	-	-	-	13 162 206	470 887 187	-
Ministère Education Nationale	176 129 570	240 732	8 910	-	-	28 257 918	20 650 084	19 414 280	202 902 092	80 680 599
Reprises cumulées Etat	- 52 692 195	153 046	8 910	-	-	8 347	-	14 459 076	66 980 968	-
ETAT: FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	123 437 375	87 686	-	-	-	28 266 265	20 650 034	4 955 204	135 921 124	80 680 599
HORS ETAT	97 344 252	198 554	-	-	-	25 675 917	27 969 920	7 447 114	102 298 810	16 525 471
Région	51 132 707	150 783	-	-	-	5 342 653	6 346 157	4 379 363	54 357 704	6 773 562
Reprises cumulées Région	- 20 561 200	97 643	-	-	-	8 347	-	2 237 842	22 709 747	-
Département	21 747 122	68 068	-	-	-	5 331 142	4 097 280	639 901	23 552 816	2 276 084
Reprises cumulées Département	- 7 899 526	67 166	-	-	-	-	-	957 751	8 790 111	-
Commune	30 574 656	141 474	-	-	-	12 183 710	15 657 994	6 449 144	33 408 042	2 336 722
Reprises cumulées Commune	- 5 814 079	9 665	-	-	-	-	-	1 156 663	6 961 078	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	33 501 017	453 277	-	-	-	2 715 100	1 009 802	1 018 884	35 771 922	3 556 941
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 16 672 578	440 938	-	-	-	-	-	1 660 072	17 891 712	-
Union Européenne	18 924 927	8 102	-	-	-	2 736	-	-	18 919 562	359 727
Reprises cumulées Union Européenne	- 14 954 305	8 102	-	-	-	-	-	285 935	15 232 138	-
Autres organismes	1 745 194	11 818	-	-	-	28 647	-	400 000	2 166 023	255 750
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 370 930	11 453	-	-	-	-	-	48 446	1 407 924	-
Autres subventions d'équipement	11 023 738	19 602	-	-	-	80 276	858 686	1 432 465	11 658 191	966 685
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	- 4 036 491	19 602	-	-	-	-	-	525 932	4 542 820	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	705 890 642	286 239	-	1 059 623	-	53 942 182	48 619 954	759 888	709 107 120	97 206 070

* Les subventions non fléchées représentent un montant total de **97,20 M€** (contre 93,2 M€ en 2019). A noter **95,14 M€** concernent le BAIM (Plan campus, PPP, CPER).

4.4) Trésorerie

Dotations non consommables

Les dotations non consommables concernent le Plan campus et Amidex, pour un montant respectif de 500 M€ et 750 M€, et sont comptabilisées, en contrepartie des financements de l'Etat, en immobilisations financières.

Les dotations non consommables, placées à long terme auprès d'institutions financières publiques, génèrent les produits financiers suivants utilisés pour le financement des activités Plan Campus et Amidex:

Plan campus : 500 M€ (intérêts reçus 2020 = 20 217 138.06 €)

Amidex : 750 M€ (intérêts reçus 2020 = 25 667 630.12 €)

Valeurs mobilières de placement

LEG CREMIEUX	190 197
CAT TONIC PLUS	11 955 640
Total	12 145 838

Aix Marseille Université a souscrit des comptes à terme* « Tonic plus » pour un montant de 12 M€ :

- 6 955 640 M€ placés sur un CAT échéance 36 mois
- 5 000 000 M€ placés sur un CAT échéance 12 mois

L'ancien CAT arrivé à échéance en 2020 a généré 15K€ d'intérêts. Une nouvelle souscription pour un montant de 5 000 000 M€ a été faite au 01/09/2020 pour une durée de 12 mois.

**compte d'épargne rémunéré à taux fixe attractif à condition que les sommes déposées restent indisponibles pour une certaine durée.*

Trésorerie

La trésorerie représente au 31.12.2020 un total de **217,5 M€**.

Les fonds placés sur le Livret institutionnel triplex (ex livret U) à hauteur de **10M€** au Crédit Mutuel ont permis de valoriser des intérêts à hauteur de **6,4K€**.

Niveaux respectifs de la trésorerie disponible en fin de mois pour l'exercice 2020 :

	31/12/2019	31/01/2020	28/02/2020	31/03/2020	30/04/2020	31/05/2020	30/06/2020
CLASSE 5							
VMP							
Comptes à terme	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640
Le gs Cré mie ux	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197
BANQUE							
Livret institutionnel triplex+ Compte Courant	10 000 000	10 017 023	10 017 023	10 017 023	10 017 023	10 017 023	10 017 023
Compte Trésor Public	180 842 721	275 762 323	226 686 687	175 688 858	265 645 104	220 068 515	181 399 816
Caisse	1 048	3 050	4 199	3 314	3 314	3 314	3 716
Encaissements/décaissements en cours	488 506	167 484	105 112	324 487	55 342	254 495	961 604
TOTAL	202 501 100	298 095 718	248 748 635	198 179 520	287 866 621	242 489 185	202 604 789

	31/07/2020	31/08/2020	30/09/2020	31/10/2020	30/11/2020	31/12/2020
CLASSE 5						
VMP						
Comptes à terme	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640
Le gs Cré mie ux	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197
BANQUE						
Livret institutionnel triplex+ Compte Courant	10 017 023	10 017 023	10 032 092	10 032 092	10 032 092	10 032 092
Compte Trésor Public	329 723 667	289 672 117	244 525 474	287 719 221	242 395 566	195 476 867
Caisse	1 927	2 345	5 838	4 322	4 322	2 706
Encaissements/décaissements en cours	- 2 756 567	- 2 162 836	- 2 202 854	- 685 561	- 617 922	- 142 963
TOTAL	349 131 888	309 674 487	264 506 388	309 215 911	263 959 895	217 514 539

Les encaissements et décaissements en cours incluent au 31 décembre 2020 :

- Des encaissements en cours pour un montant de 123 588 €
- Des décaissements en cours pour un montant de 266 551 € (trésorerie passive)

4.5) tableau de variation des capitaux propres

BILAN (€)	Biens mis à disposition (10411000-10491&10492)	Subventions d'investissements (101/10413 & 10493 - 13)	Dotations initiales fondations (10312130) et reprises sur dotations consommables (10317900)	Réserves (10682000/10688000)	Report à nouveau (11000000-11900000)	Résultat (6/7)	Total des capitaux propres
31.12.2019	485 109 015	220 781 626	1 154 897	140 675 066	9 888 751	6 223 451	863 832 804
Nouvelles subventions d'investissement fonds propres	-	33 734 037					33 734 037
PAR		53 942 182					53 942 182
Neutralisations sorties		816 525					816 525
QP des subventions d'investissement	- 13 162 206	- 21 331 719					- 34 493 925
Sortie part composants	- 1 059 623	-					- 1 059 623
Autres sorties		- 1 102 764					- 1 102 764
Régularisations diverses							-
Dotations consommées - fondations			- 124 666				- 124 666
EXT PAR		- 48 619 954					- 48 619 954
Régularisations classe 1					52 949		52 949
Régularisations classe 2							-
Affectation RT 2019				16 427 353	- 10 203 903	6 223 450	-
Résultat 2020						12 122 211	12 122 211
31.12.2020	470 887 186	238 219 933	1 030 230	157 102 419	262 204	12 122 211	879 099 775

4.6) Tableau de variation des provisions pour risques et charges

Comptes	Situations et mouvements					Provisions au 31/12/2020
	Provisions au 31/12/2019	Dotations de l'exercice 2020	Reprises de l'exercice 2020		Provisions au 31/12/2020	
			Utilisées	Non utilisées		
15110000 - Provisions pour litiges	548 153	786 774	77 741	470 413	786 774	
15180000 - Provisions pour risques et charges	8 792 797	9 228 985	490 767	8 302 030	9 228 985	
TOTAL	9 340 950	10 015 759	568 508	8 772 443	10 015 759	

Détail mouvements figurant au bilan au 31.12.2020

Détail du compte 15110000 – provisions pour litiges

Libellé	31/12/2019	Reprise	Provision	31/12/2020
Divers litiges	548 153	548 153	786 774	786 774
Ressources affectées	-	-	-	-
TOTAL	548 153	548 153	786 774	786 774

Détail du compte 15180000 – provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2019	Reprise	Provision	31/12/2020
Heures complémentaires (4/12ème)	2 303 042	2 303 042	2 665 152	2 665 152
CET	2 028 619	2 028 619	2 560 544	2 560 544
CP titulaires	3 693 311	3 693 311	2 876 334	2 876 334
PROVISION AMU CAPITAL DECES	52 000	52 000	104 000	104 000
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	200 000	200 000	200 000	200 000
Contrats PVM	361 321	361 321	635 533	635 533
CONTRATS RECHERCHE	154 504	154 504	61 922	61 922
Convention formation	-	-	125 500	125 500
TOTAL	8 792 797	8 792 797	9 228 985	9 228 985

4.7/ Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières

	2019	2020	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	1 336 031 267	1 388 629 079	52 597 812			
<i>Dettes financières et autres emprunts</i>	<i>1 335 886 151</i>	<i>1 388 476 275</i>	<i>52 590 124</i>			
Dotation non consommable	1 250 000 000	1 250 000 000	-			1 250 000
Emprunts / Cessions Daily	33 042 860	47 627 240	14 584 380	3 858 298	9 021 669	34 747 273
Emprunts auprès des établissements de crédits	52 843 290	90 849 035	38 005 745	3 577 292	14 532 377	72 739 365
Dépôts et cautionnement reçus	145 117	152 804	7 688	152 804		
Total général	1 336 031 267	1 388 629 079	52 597 812	7 588 394	23 554 046	108 736 638

4.8/ Etat des échéances des créances

	2019	2020	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Créances	142 920 034	165 247 105	22 327 071	165 247 105		
Avances et acomptes versés sur commandes	74 633	82 755	8 122	82 755		
Créances clients et comptes rattachés	7 655 512	11 475 537	3 820 025	11 475 537		
Clients douteux	3 704 719	2 836 004	- 868 715	2 836 004		
Clients: Factures à établir	2 146 045	4 011 185	1 865 140	4 011 185		
Créances clients	5 509 466	7 464 352	1 954 885	7 464 352		
Dépréciation	3 704 719	2 836 004	- 868 715	2 836 004		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission	132 185 142	153 382 489	21 197 347	153 382 489		
Créance: TVA	4 166 903	3 088 347	- 1 078 557	3 088 347		
Créances: Subventions d'exploitation	73 714 118	89 245 537	15 531 418	89 245 537		
Créances: Subventions d'investissement	54 304 120	61 048 605	6 744 485	61 048 605		
Créances sur les autres débiteurs	3 004 747	306 324	- 2 698 423	306 324		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	1 017 706	894 420	- 123 286	894 420		
Total général	143 937 740	166 141 525	22 203 785	166 141 525		

Commentaire :

L'augmentation significative des créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne provient notamment de la variation des produits à recevoir détaillés ci-après.

Détail des produits à recevoir et clients - Factures à établir (en €) :

Nature	2019	2020	Variation 2019 / 2020 en €
INVESTISSEMENT			
Recherche	19 635 391	16 759 114	- 2 876 277
CPER	18 739 794	17 828 813	- 910 981
HORS RECHERCHE	41 568	4 545	- 37 023
Plan Campus (PPP inclus)	14 305 694	22 704 993	8 399 299
Amidex	496 365	678 285	181 920
PLAN LANGUE		533 854	533 854
TOTAL INVESTISSEMENT	53 218 813	58 509 603	5 290 791
FUNCTIONNEMENT			
Recherche	45 856 866	52 562 849	6 705 983
CPER	166 684	48 820	- 117 864
PPP	1 053 304	1 267 589	214 285
Plan Campus	98 728	146 421	47 693
Amidex	10 713 710	15 789 457	5 075 747
FORCO /VAE	1 884 643	1 330 625	- 554 018
CVEC	1 252 407	-	- 1 252 407
Mise à disposition Personnel	25 487	239 382	213 895
Subventions hors recherche	8 231 497	12 442 430	4 210 933
Brevets	1 213 253	1 875 970	662 717
AOT (location/redevance)	16 910	203 742	186 832
Trop perçus	219 898	561 338	341 440
Autres	219 005	209 165	- 9 839
TOTAL FONCTIONNEMENT	70 952 392	86 677 790	15 725 398
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR ET FACTURES A ETABLIR	124 171 204	145 187 393	21 016 189
TVA sur factures à établir	-	309 261	107 052
TOTAL	123 968 996	144 878 132	20 909 136

4.9) Etat des échéances des dettes d'exploitation

	2019	2020	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 938 884	9 409 511	-	9 409 511		
Dettes fournisseurs	821 395	968 253	146 858	968 253		
Fournisseurs: Factures non parvenues	58 117 489	8 441 259	49 676 231	8 441 259		
Dettes fiscales et sociales	14 384 350	14 182 242	-	14 182 242		
CAP Personnel	14 182 141	13 872 743	309 398	13 872 743		
Dettes: TVA	202 209	309 499	107 290	309 499		
Avances et acomptes recus	212 933 479	236 036 191	23 102 712	236 036 191		
Autres dettes non financières	2 882 019	4 094 598	1 212 579	4 094 598		
Autres dettes non financières	2 385 119	3 017 698	632 579	3 017 698		
Dettes correspondant à des opérations pour co	496 900	1 076 900	580 000	1 076 900		
Produits constatés d'avance	4 184 900	4 194 885	9 985	4 194 885		
Total général	293 323 631	267 917 427	-	267 917 427		

La dette « Fournisseur : factures non parvenues » inclus l'avancement du PPP Luminy 2017 au 31/12/2019 alors que la dette financière ne devait être activée que lors de la livraison de la dernière tranche réceptionnée le 31 octobre 2020. Dès lors la dette est rémontée en dettes financières.

4.10) Etat des produits constatés d'avance (en €)

Imputation	Libellé	31.12.2019	31.12.2020	Variation
48700000	PCA - Recherche	1 825 975	1 715 376	- 110 599
48700000	PCA - Subvention hors recherche	399 179	460 491	61 312
48700000	PCA - Formation Continue + PRF	1 350 093	1 399 745	49 652
48700000	PCA - Patrimoine	165 751	124 014	- 41 737
48700000	PCA - Autres	443 903	495 258	51 355
TOTAL Produits constatés d'avance		4 184 899	4 194 884	9 986

4.11) Détail compte de résultat : Charges

	2019	2020	Variation
Achats	35 060	34 472	588
Autres achats	1 848	1 147	701
Frais sur achats	33 212	33 325	113
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	79 560 753	65 621 341	13 939 413
Achats de sous-traitance et services extérieurs	22 797 120	22 227 869	569 251
Achats et variations de stock	21 687 544	20 203 327	1 484 217
Autres services extérieurs	35 076 089	23 190 145	11 885 945
Charges de personnel	511 081 336	517 901 988	6 820 652
Salaires, traitements et rémunérations divers	304 988 924	309 865 844	4 876 920
Charges sociales	204 568 315	206 507 869	1 939 555
Autres charges de personnel	1 524 098	1 528 275	4 177
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	37 732 196	36 370 504	1 361 692
Autres charges diverses	9 725 744	11 669 278	1 943 534
Autres charges spécifiques	17 351 389	13 476 029	3 875 359
Autres droits	889	31 308	30 419
Autres impôts et taxes	197 207	219 875	22 668
Contribution FIPHFP	1 387 027	1 238 686	148 341
Droits d'auteur	182 208	182 131	77
Impôt et taxes - Personnel	6 624 070	6 747 626	123 555
Pertes sur créances irrécouvrables	213 761	151 023	62 738
Redevances pour concessions	2 049 899	2 613 013	563 114
Taxes Foncières		41 535	41 535
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	62 776 817	60 760 074	2 016 743
Charges financières	2 081 715	1 846 216	235 499
Charges d'intérêt			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	374		374
Pertes de change	4 497	1 810	2 686
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	236 000		236 000
Total général	693 503 878	682 534 595	10 969 283

Commentaires :

Le montant total des charges s'élève à 683 M€.

Ce chiffre est en baisse de 11M€, par rapport à celui de 2019.

Les principales évolutions concernent :

- ✓ -13,94 M€ de charges en moins sur 2020 dans la catégorie Consommation de marchandises et approvisionnement :
 - 6 Postes expliquent la baisse :
 - Les charges relatives aux fluides pour 2M€ (en partie expliqué par les deux confinements)
 - Les charges de voyages et déplacements pour 3M€ (-84%)
 - Les charges relatives aux missions et aux réceptions pour plus de 5,3M€ (-75%)
 - Les des frais colloques pour 0,5M€ (-82%)

- Les frais de déménagements pour 0,5M€ (-70%)
- Les publications pour 0,5 M€ (-34%)
- Les variations positives pour la somme de 1,2M€ concernent la :
 - Hausse des charges de maintenance pour 0.6M€
 - Hausse des charges d'honoraires pour 0.6K€
- ✓ + 6,9M€ de charges supplémentaires en charges de personnel et impôt et taxes - Personnel

4.12) Détail compte de résultat : Produits

	2019	2020	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	591 125 761	590 364 966	- 760 795
Subventions pour charges de service public	509 486 637	514 738 187	5 251 550
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de autres entités publiques	73 452 446	68 820 506	- 4 631 940
Dons et legs	192 661	188 370	- 4 291
Produits de la fiscalité affectée	7 994 017	6 617 903	- 1 376 114
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	55 145 583	55 298 571	152 988
Ventes de biens ou prestations de services	52 008 833	50 983 559	- 1 025 274
Produits de cessions d'éléments d'actif	19 796	483	- 19 312
Autres produits de gestion	3 116 954	4 314 529	1 197 575
Autres produits	51 451 531	48 944 866	- 2 506 665
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	15 360 538	12 983 746	- 2 376 791
Reprise du financement rattaché à un actif	36 090 993	35 961 120	- 129 874
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	17 591	11 477	- 6 114
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 710	-	- 6 710
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	10 882	11 477	595
Gains de change	4 333	4 850	517
Autres produits financiers	94 528	32 076	- 62 452
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	1 888 000	694 656 806	- 1 888 000
Total général	699 727 328	694 656 806	- 5 070 523

Le montant global des recettes s'élève à 695 M€.

Le montant global des recettes s'élève donc à 694 657 K€.

Ce chiffre diminue de **0,72 %** par rapport à celui de 2019 (*hausse de 1,98 % en 2019 par rapport à 2018*).

La baisse représentant un total de 5 071 K€ provient de la baisse des produits de fonctionnement pour 3 114 K€ et de la baisse des produits financiers pour 1 956 K€ (reprise d'une provision sur dépréciation de 1 888 K€ en 2019 relative à la situation bilancielle de la SATT en 2015).

La variation des produits de fonctionnement s'explique, notamment par :

- Une baisse de 4 632 K€ de subventions de fonctionnement en provenance de « l'Etat et des autres entités publiques » ; dont 4 503 K€ de l'Agence Nationale de la Recherche
- Une hausse de la subvention pour charge de service publique de 5 252 K€
- Une baisse de la taxe d'apprentissage de 1 236 K€
- Une baisse des ventes de biens ou prestations de services d'un montant global de 1 025 K€
- Une baisse de la reprise de la provision pour clients douteux entre 2019 et 2018 de 1 007 K€
- Une baisse des reprises des provisions relatif au passif social et aux litiges entre 2019 et 2018 de 868 K€

4.13) Engagements hors bilan

4.13.1) Partenariats Publics Privés (PPP)

Au 31 décembre 2020, Amu est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières, selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) 2020, soit 12.75 %.

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants).

L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les mêmes raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
<p>R2</p>	$R2'_k = R2^0_k \times \left(0,15 + 0,10 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,22 \times \frac{EBIQ00_k}{EBIQ00_0} + 0,17 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} + 0,36 \times \frac{BT50_k}{BT50_0} \right)$ <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R2'_k$ désigne la redevance trimestrielle R2, révisée du trimestre k ; - $R2^0_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_k$, publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_k$ désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $EBIQ00_k$, publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue en mai 2012, soit 127,2 ; - $EBIQ00_k$, publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICHTrev-TS_0$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev-TS$ connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev-TS_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev-TS$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $BT50_k$, publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue en mai 2012, soit 180,8 ; - $BT50_k$, publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	$R2 = R2_0 \times \left[15\% + 45\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 40\% \times \frac{BT50}{BT50_0} \right]$ <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R2$ est le loyer de la période considérée en euros courants - $R2_0$ est le loyer R2 en euros valeur 30/09/2013 - $ICHT-IME_0$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 - $BT50_0$ est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, valeur connue au 30/09/2013, soit 183,7 - $ICHT-IME$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix - $BT50$ est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, dernière valeur connue au moment de la révision du prix 	$R2_n = R2_0 * \left[20\% + 80\% * \frac{BT50_n}{BT50_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R2_0$ = valeur du Loyer R2 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R2_n$ = valeur de Loyer R2 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ $BT50_0$ = valeur référence du dernier indice connu rénovation entretien tout corps d'état à la date de remise de l'Offre Finale, soit 106,2 ; ✓ $BT50_n$ = valeur du dernier indice BT50 connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

$$R3'_k = R3^0_k \times \left[0,15 + 0,12 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,73 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} \right]$$

- $R3'_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ;
- $R3^0$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;
- $BT01_0$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ;
- $BT01_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k ;
- $ICHT^{rev-TS}_0$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHT^{rev-TS}$ connue en mai 2012, soit 109,9 ;
- $ICHT^{rev-TS}_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHT^{rev-TS}$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.

R3

$$R3 = R3_0 \times \left[15\% + 50\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD - 2}{FSD - 2_0} \right]$$

- R3 est le loyer de la période considérée en euros courants
- $R3_0$ est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013
- ICHT-IME, est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5
- $BT01_0$ correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB), valeur connue au 30/09/2013, soit 880,5
- FSD2, est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013
- ICHT-IME est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix
- $BT01$ correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB), dernier indice connu au moment de la révision du prix.
- FSD2 est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix.

$$R3_n = R3_0 \times \left[20\% + 64\% \times \frac{ICHT - IME_n}{ICHT - IME_0} + 16\% \times \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$$

- $R3_n$ = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;
- $R3_n$ = valeur de Loyer R3 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ;
- ICHT-IME₀ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salariés, industrie mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ;
- ICHT-IME_n = valeur du dernier indice ICHT-IME connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ;
- FSD2₀ = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ;
- FSD2_n = valeur du dernier indice FSD2 connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ;

$$R4'_k = R4^0_k \times \frac{0,15 + 0,42 \times \frac{ICC_k}{ICC_0} + 0,43 \times \frac{4018E_k}{4018E_0}}{ICC_0}$$

- $R4'_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ;
- $R4^0_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;
- ICC, publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012 soit 1638 ;
- ICC₀ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k ;
- 4018E, publié par Le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages en mai 2012, soit 124,8 ;
- 4018E₀ publié par Le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages à la date de facturation de la redevance du trimestre k.

R4

$$R4 = R4_0 \times \left[15\% + 25\% \times \frac{RI}{R0} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_0} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_0} \right]$$

- R4 est le loyer de la période considérée en euros courants
- $R4_0$ est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013
- RI, est l'indice Risque industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5753
- SYNTEC, est l'indice SYNTEC, valeur connue au 30/09/2013, soit 245,8
- IPC₀ est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125,6
- RI est l'indice Risque industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix
- SYNTEC est l'indice SYNTEC, dernière valeur connue au moment de la révision du prix
- IPC est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix

$$R4_n = R4_0 \times \left[20\% + 80\% \times \frac{ICHT - N_n}{ICHT - N_0} \right]$$

- $R4_n$ = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;
- $R4_n$ = valeur de Loyer R4 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ;
- ICHT-N₀ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ;
- ICHT-N_n = valeur du dernier indice ICHT-N connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ;

- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans et prévoit les conditions financières suivantes :

Récapitulatif des conditions financières pour le Partenariat Public Privé - OCEANOMED 2									
Informations financières au 31.12.2020									
	Imputations comptables des paiements - Emplois			Financement - Ressources			Sommes dues au 31/12/2020		
	Classe 2	Classe 6		Classe 1	Classe 7				
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus	Dotation campus		
Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	4 869					4 869			
Loyer financier, dont :									
					3 085		3 085		
						6 563	6 563		
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	2 411	2 411					2 411		
Loyer Maintenance technique et petit entretien	3 166		3 166				3 166		
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	1 146			1 146			1 146		
Total	21 240	2 411	3 166	1 146	3 085	11 432	9 809		
Total des Emplois et des ressources							21 240		

Calendrier financier indicatif en euros constants (Océanomed 2) :

Calendrier Financier (au prorata de TVA et en milliers d'euros - k€)										
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion	Assurance	Taxes	Total	
2012 à 2015	4 869								4 869	
2014		67	81	12	26	10	-	-	195	
2015		237	274	41	90	34	-	-	675	
2016		242	265	42	95	35	-	-	678	
2017		248	256	43	96	35	-	-	678	
2018		253	246	44	98	36	-	-	677	
2019		258	232	43	97	36	-	-	667	
2020		263	223	45	104	36	-	-	671	
2021		270	211	46	103	38	-	-	667	
2022		275	199	48	106	39	-	-	667	
2023		281	187	49	109	40	-	-	667	
2024		287	176	51	112	41	-	-	666	
2025		293	163	52	115	42	-	-	666	
2026		300	150	54	119	43	-	-	665	
2027		284	138	78	122	44	-	-	665	
2028		266	126	103	125	45	-	-	666	
2029		294	114	82	129	47	-	-	666	
2030		323	101	60	133	48	-	-	665	
2031		248	87	147	136	49	-	-	668	
2032		124	79	281	140	51	-	-	675	
2033		75	75	335	144	52	-	-	681	
2034		198	71	206	148	53	-	-	677	
2035		270	59	136	152	55	-	-	672	
2036		261	49	152	156	56	-	-	675	
2037		330	36	86	161	58	-	-	670	
2038		356	21	68	165	59	-	-	669	
2039		260	5	44	114	41	-	-	464	
Total	4 869	6 563	3 623	2 348	3 097	1 120	-	-	21 620	
Immobilisation		11 432								

- Aix Quartier des Facultés (TTC) :

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois.

Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Aix Quartier des Facultés											
Données disponibles au 31.12.2020											
Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Impact résultat	
	Classe 2		Classe 6			Classe 1		Classe 7		Sommes dues au 31/12/2020	
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Financements long terme	Dotation campus	Autres financements	Dotation campus	ressources propres	
TOTAL											
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	15 650						15 650				
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique	17 089						17 089				
Compte de réserve pour le service de la dette	1 089						1 089				
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	- 1 089						- 1 089				
Fiche modificative	3 585						3 585				
Loyer financier, dont :	112 724										
Intérêts	21 547										
Capital	91 177							91 177			
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	37 665										
Loyer Maintenance technique et petit entretien	33 613										
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	10 346										
Total	230 672	37 665	33 613	10 346	21 547	91 177	36 324	103 171	103 171	-	157 909
Total des Emplois et des ressources	127 501	127 501	103 171	103 171	103 171	127 501	127 501	103 171	103 171	-	157 909

Calendrier financier indicatif en euros constants (Aix Quartier des Facultés):

Calendrier Financier Indicatif, Selon Echéancier d'Origine du Contrat de Partenariat (en TTC et en milliers d'euros - (K€))											
Année	Préfinancement	Tranche Spécifique	Fiche modificative	Dépenses en Capital (net reprise CSRD)	Part d'imposition (IS)	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion et assurance	Taxes	Total
2015				-		-	77	128	28	-	233
2016	9 532			-		-	322	466	86	1	10 406
2017	6 119	4 201	301	855	2	321	524	660	157	17	13 158
2018	-	12 888	774	4 901	14	1 693	806	773	250	10	22 109
2019	-	-	1 839	4 921	12	1 896	895	827	246	9	10 645
2020	-	-	6	5 006	26	1 525	1 000	891	264	11	8 730
2021	-	-	664	5 032	26	1 451	1 118	1 006	309	10	9 617
2022	-	-	-	3 646	26	1 425	1 152	1 035	317	10	7 611
2023	-	-	-	3 339	26	1 227	1 186	1 064	326	10	7 179
2024	-	-	-	3 352	26	1 163	1 222	1 094	335	10	7 202
2025	-	-	-	3 366	27	1 097	1 259	1 124	344	10	7 227
2026	-	-	-	3 378	27	1 031	1 297	1 156	353	10	7 252
2027	-	-	-	3 389	27	966	1 335	1 188	363	10	7 279
2028	-	-	-	3 397	27	902	1 376	1 222	373	10	7 306
2029	-	-	-	3 406	28	836	1 417	1 256	383	10	7 335
2030	-	-	-	3 412	28	771	1 459	1 291	393	10	7 365
2031	-	-	-	3 417	28	706	1 503	1 328	404	10	7 396
2032	-	-	-	3 419	29	642	1 548	1 365	415	10	7 429
2033	-	-	-	3 422	29	578	1 595	1 403	426	10	7 463
2034	-	-	-	3 421	29	514	1 643	1 443	438	10	7 498
2035	-	-	-	3 419	30	451	1 692	1 483	450	10	7 535
2036	-	-	-	3 415	30	388	1 743	1 525	462	10	7 573
2037	-	-	-	3 409	30	326	1 795	1 568	474	10	7 613
2038	-	-	-	3 401	31	264	1 849	1 612	487	10	7 654
2039	-	-	-	3 391	31	203	1 904	1 657	501	10	7 697
2040	-	-	-	3 378	32	143	1 962	1 704	514	10	7 742
2041	-	-	-	3 362	32	84	2 021	1 751	528	10	7 789
2042	-	-	-	2 324	30	262	1 732	1 499	452	9	6 308
Total	15 650	17 089	3 585	91 177	682	20 865	37 432	33 518	10 077	276	230 352
Immobilisation					127 501						

- **Luminy 2017 (prorata de TVA) :**

Il s'agit du contrat de partenariat Public Privé signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Ce contrat de partenariat public privé prévoit les livraisons successives suivantes :

N° ou intitulé de la tranche	Contenu de la tranche	Date contractuelle de mise à disposition	Régime de TVA	Montant prévisionnel de l'investissement (k€)
1	Bâtiment Hexagone	31/08/2018	Prorata	24 334
2	Eléments du bâtiment TPR1 (phase 1)	31/08/2018	Prorata	21 071
3	Eléments du bâtiment TPR1 (phase 2)	20/12/2018	Prorata	11 198
4	Bâtiment TPR2	31/08/2020	Prorata	28 140
TOTAL				84 743

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Luminy

Sur la base des données disponibles au 31.12.2020 et d'un taux d'intérêt estimé

Contrat PPP 29.04.2016 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois						Financement - Ressources			Sommes dues au 31/12/2020	
	Classe 2		Classe 6		Classe 1		Classe 7		Impact résultat ressources propres		
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Financements long terme	Dotation campus	Autres financements			
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - k€)	TOTAL	26 810						26 810			
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)		-						-			-
Loyer financier, dont :											
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)		19 711				19 711					19 576
Capital (investissement)		57 933					57 933				57 242
Loyer Gros Entretien - Renouvellement		13 720	13 720						13 720		13 377
Loyer Maintenance technique et petit entretien		9 799		9 799						9 799	9 170
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes		7 198			7 198				7 198		7 146
Total	135 172	84 743	13 720	9 799	7 198	19 711	57 933	26 810	40 629	9 799	106 510
Total des Emplois et des ressources au 31/12/2020		84 743				50 429		84 743	40 629	9 799	

Calendrier financier indicatif en euros constants (Luminy 2017) :

Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Part d'imposition (IS)	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Loyer de gestion, taxes et assurances	Total
2016	-	-	-	-	-	-	-	-
2017	8 033	-	-	-	-	-	-	8 033
2018	7 364	-	-	-	40	73	-	7 477
2019	7 175	-	-	-	141	259	-	7 575
2020	4 238	691	494	5	154	298	104	5 983
2021	-	2 193	1 439	14	188	372	301	4 506
2022	-	2 204	1 375	12	242	372	290	4 495
2023	-	2 310	1 298	12	212	372	287	4 490
2024	-	2 297	1 242	11	267	372	287	4 476
2025	-	2 345	1 182	11	270	372	287	4 467
2026	-	2 371	1 127	11	288	372	287	4 455
2027	-	2 394	1 072	11	307	372	287	4 442
2028	-	2 388	1 021	11	347	372	287	4 426
2029	-	2 364	964	11	406	372	287	4 404
2030	-	2 373	910	11	435	372	287	4 387
2031	-	2 486	854	11	377	372	287	4 386
2032	-	2 407	798	10	478	372	287	4 352
2033	-	2 252	740	10	639	372	287	4 300
2034	-	2 125	685	10	771	372	287	4 250
2035	-	1 712	634	10	1 123	372	287	4 137
2036	-	1 719	591	9	1 132	372	287	4 109
2037	-	1 930	539	9	989	372	287	4 126
2038	-	1 785	483	8	1 124	372	287	4 059
2039	-	1 966	434	8	1 006	372	287	4 073
2040	-	2 141	387	8	893	372	287	4 087
2041	-	2 752	329	8	472	372	287	4 219
2042	-	2 833	260	7	451	372	287	4 211
2043	-	3 075	190	7	318	372	287	4 249
2044	-	3 104	107	7	346	372	287	4 223
2045	-	1 715	310	4	306	248	192	2 774
TOTAL	26 810	57 933	19 466	245	13 720	9 799	7 198	135 172
Immobilisation		84 743						

4.13.2) Contrat de Plan Etat Région (CPER)

- Le précédent CPER voit ses derniers projets aboutir. Au 31/12/2020, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **1.5 M€** sur les **110.7M€** de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **2.1M€**.
- CPER 2015-2020, concernant l'Université d'Aix Marseille, pour un montant voté de **53.6M€** : Au 31/12/2020, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **20.7M€** sur les **53.6M€** de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **4.37 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération	Nature	Montant CPER voté	2020		2019	
			Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020	Contrats engagés au 31/12/2019 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2019
Bâtiment pédagogique IUT (Financement CPER 1 644 694 € + financement AMU)	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	5 618 364				
Total Bâtiment pédagogique IUT		5 618 364	5 618 364	5 602 256	5 618 364	5 602 256
Bâtiment pédagogique Timone	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	9 000 000				
Total Bâtiment pédagogique Timone		9 000 000	8 161 777	8 161 377	8 118 628	8 116 228
Cafeteria Montperrin	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	235 000				
Total Cafeteria Montperrin		235 000	229 777	229 777	229 777	229 777
CERIMED	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	11 600 000				
Total CERIMED		11 600 000	11 685 965	11 685 965	11 685 965	11 685 965
Extension Schuman	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	17 201 429				
Total Extension Schuman		17 201 429	16 728 473	16 727 260	16 728 475	16 711 826
MEGA	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	8 600 000				
Total MEGA		8 600 000	8 110 399	7 948 796	7 506 482	4 273 777
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	15 006 498				
Total Océanomed/ Endoume		15 006 498	14 727 266	14 699 343	14 723 404	14 685 095
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	3 800 000				
Total Plaine Sportive		3 800 000	3 959 325	3 957 383	3 959 325	3 957 383
Pôle Arts	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	6 700 000				
Total Pôle Arts		6 700 000	6 742 796	6 581 291	6 162 550	4 412 211
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche (Financement AMU)	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	1 200 000				
Total Rénovation toiture Saporta		1 200 000	1 480 552	1 352 557	1 421 400	776 257
Sport Saint-Jérôme	Personnel					
	Fonctionnement Investissement	1 450 000				
Total Sport Saint-Jérôme		1 450 000	1 457 659	1 456 829	1 457 659	1 456 829

Opération	Nature	Montant CPER voté	2020		2019	
			Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020	Contrats engagés au 31/12/2019 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2019
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	7 350 000				
Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)		7 350 000	1 371 048	1 081 841	1 270 559	850 208
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseille St Jérôme (+financement)	Personnel Fonctionnement Investissement	9 535 000				
Total Espaces d'Enseignement St Jérôme		9 535 000	9 629 970	9 550 313	9 480 550	9 148 568
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences + Financement AMU et Vecthorus	Personnel Fonctionnement Investissement	14 150 000				
Total pôle Neurosciences		14 150 000	15 260 701	13 838 954	14 087 564	11 800 523
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	2 000 000				
Total Mise en sécurité Marseille Nord		2 000 000	1 100 276	1 029 663	1 046 953	1 019 810
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	Personnel Fonctionnement Investissement	7 700 000				
Total Requalification bâtiment Campus St Charles		7 700 000	964 385	415 034	922 559	286 506
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard + Financement AMU et Crédit Agricole	Personnel Fonctionnement Investissement	4 100 000				
Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard		4 100 000	4 369 898	2 467 344	4 064 552	283 775
Enseignement Science Montperrin (Financement de l'Etat : 2 000 000 €) et opération du Pôle Judiciaire Poncet (Financement CPER : 5 500 000 €)	Personnel Fonctionnement Investissement	7 500 000				
Total Enseig Sciences & Pôle Judiciaire		7 500 000	972	972	0	0
Mise à Niveau des Espaces du CMI	Personnel Fonctionnement Investissement	1 000 000				
Total Mise à Niveau Espaces CMI		1 000 000	0	0	0	0
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	Personnel Fonctionnement Investissement	200 000				
Total Signalétique		200 000	186 064	131 048	103 738	71 477
TOTAL ANCIEN CPER		110 746 058	109 237 119	108 699 435	107 946 794	102 204 203
TOTAL NOUVEAU CPER		53 535 000	32 883 314	28 515 168	30 976 475	23 460 867

4.14) Filiales et participations/participations liées

Tableau des filiales et participations						
Valeur comptable des titres détenus	Quote part du capital détenu en %		Résultat 2020	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Chiffre d'affaires 2020
	BRUT	NET				
PROTISVALOR	329 985	329 985	-	348 000	-	13 565 386
PACAVALO	39 990	-	-	90 000	-	-
SATT	236 000	-	-	1 000 000	-	660 316
DIVERS	7 781	-	-	-	-	-
TOTAL	613 756	329 985	-	1 438 000	-	14 225 702

4.15) Effectifs

Ci-après l'évolution des effectifs (en ETPT) et de la masse salariale associée.

TIT / ANT	2019		2020		EVOLUTION 2020-2019	
	ETPT	MS	ETPT	MS	ETPT	MS
BIATSS	3 151	156 359 329	3 171	160 312 905	20	3 953 576
CONTRACTUEL						
A	387	17 300 024	419	19 307 923	33	2 007 899
B	187	5 967 985	212	6 832 648	26	864 663
C	377	11 026 500	381	11 323 241	3	296 741
<i>Sous-total</i>	951	34 294 509	1 013	37 463 812	62	3 169 303
TITULAIRE						
A	634	47 674 705	643	49 571 465	9	1 896 760
B	549	29 262 991	554	29 808 302	5	545 311
C	1 017	45 127 124	962	43 469 326	- 55	- 1 657 798
<i>Sous-total</i>	2 200	122 064 820	2 159	122 849 093	- 42	784 273
ENSEIGNANT	4 314	346 773 584	4 370	352 000 690	56	5 227 106
CONTRACTUEL						
Contractuel Enseignant et recherche	67	4 146 151	86	4 922 246	19	776 095
ATER/LECT	239	9 989 775	244	10 023 435	5	33 661
HU	229	5 827 771	230	6 040 388	1	212 616
MCF Associé	43	2 529 437	41	2 477 565	- 1	- 51 872
DOCT / POST DOCT	885	31 659 387	932	33 142 095	47	1 482 708
PR Associé	21	1 637 756	22	1 586 918	0	- 50 838
<i>Sous-total</i>	1 484	55 790 278	1 555	58 192 648	72	2 402 370
TITULAIRE						
2nd degré et 1er degré + IA-PR	397	36 437 906	390	36 986 444	- 6	548 538
MCF	1 523	137 427 380	1 515	139 195 913	- 8	1 768 532
PR	911	117 118 020	909	117 625 686	- 2	507 665
<i>Sous-total</i>	2 830	290 983 306	2 814	293 808 042	- 16	2 824 736
AUTRES CATEGORIES						
	-	12 917 404	-	11 846 035	-	- 1 071 369
VACATAIRE et CONTRATS ETUDIANTS						
<i>Sous-total</i>	-	12 917 404	-	11 846 035	-	- 1 071 369
AUTRES DEPENSES DE MASSE SALARIALE (source SIFAC)						
		930 464		916 933	-	- 13 531
Variation de charges à payer						
		745 634		309 398	-	- 1 055 032
TOTAL	7 465	517 726 415	7 541	524 767 166	76	7 040 751

Données issues des fichiers KX et extraction SIFAC

4.16) Evènements postérieurs à la clôture

FONDATION A*MIDEX

- ▶ **Rapport des Commissaires aux comptes**
- ▶ **Annexes comptes annuels 2020**

mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Fondation Universitaire A*MIDEX (Aix-Marseille Idex)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Fondation Universitaire « A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) »

Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, et en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que la fondation cesse son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agence comptable de l'Université Aix-Marseille et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 Mars 2021

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Stéphane Marfisi
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen
Associé

ETATS FINANCIERS 2020

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
ANNEXE

BILAN: ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2020		Exercice 2019	
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	3.5				
Immobilisations incorporelles		472 768	334 768	138 000	116 532
Immobilisations corporelles		17 429 543	12 901 829	4 527 714	5 167 357
Terrain		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	1 908
Installations techniques, matériels et outillage		13 464 343	10 162 369	3 301 974	3 916 264
Collections		-	-	-	-
Biens historiques et culturels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		3 885 639	2 739 460	1 146 179	1 249 185
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes		79 561	-	79 561	-
Immobilisations financières		750 185 394	-	750 185 394	750 179 809
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		768 087 705	13 236 597	754 851 109	755 463 698
ACTIF CIRCULANT					
Stocks		686	-	686	1 030
Créances		16 692 296	-	16 692 296	11 773 480
Créances sur des entités publiques		16 505 076	-	16 505 076	11 432 498
Créances clients et comptes rattachés		161 480	-	161 480	298 856
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)		-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs		25 741	-	25 741	42 126
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		-	-	-	185 387
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		16 692 982	-	16 692 982	11 959 897
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		40 940 069	-	40 940 069	34 255 878
Autres		-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE		40 940 069	-	40 940 069	34 255 878
TOTAL GENERAL		825 720 756	13 236 597	812 484 159	801 679 473

BILAN: PASSIF

PASSIF	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES			
Financements reçus	3.1 / 3.2	5 622 858	6 416 728
Financement de l'actif par l'Etat		4 571 323	5 265 481
Financement de l'actif par des tiers	3.2	26 305	1 350
Fonds propres des fondations	3.1	1 025 230	1 149 897
Réserves		1 234 439	1 138 083
Report à nouveau		38	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		109 488	96 356
TOTAL FONDS PROPRES		6 966 747	7 651 167
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES			
Provisions pour risques	3.3	-	-
Dettes financières et autres emprunts		750 152 804	750 145 117
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		-	-
Dettes financières et autres emprunts		750 152 804	750 145 117
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES		750 152 804	750 145 117
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.4	978 138	927 267
Dettes fiscales et sociales		-	-
Avances et acomptes reçus		53 675 535	42 514 064
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		-	-
Autres dettes non financières		345 419	137 653
Produits constatés d'avance		365 516	304 205
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		55 364 608	43 883 189
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive		-	-
TOTAL TRESORERIE		-	-
TOTAL GENERAL		812 484 159	801 679 473

COMPTE DE RESULTAT: CHARGES

CHARGES	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4.1		
Achats		9 598	8 862
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		4 925 530	7 390 002
Charges de personnel		13 044 138	11 321 976
Salaires, traitements et rémunérations diverses		9 451 745	8 213 903
Charges sociales		3 566 915	3 078 810
Intéressement et participation		-	-
Autres charges de personnel		25 478	29 263
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		4 950 789	8 029 757
Dotations aux am. dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		2 595 494	2 685 957
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		25 525 550	29 436 554
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre		-	-
Transfert aux ménages		-	-
Transferts aux entreprises		-	-
Transferts aux collectivités territoriales		-	-
Transferts aux autres collectivités		-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		25 525 550	29 436 554
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		-	-
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES		-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		109 488	96 356
TOTAL CHARGES	4.1	25 635 037	29 532 909

COMPTE DE RESULTAT: PRODUITS

PRODUITS		Note	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		4.2		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)			22 615 107	25 586 507
Subventions pour charges de service public			100 000	150 000
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques			22 507 937	25 287 832
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques			-	-
Dons et legs			7 170	148 675
Produits de la fiscalité affectée			-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)			331 383	1 062 025
Ventes de biens ou prestations de services			178 842	956 459
Produits de cession d'éléments d'actifs			-	-
Autres produits de gestion			152 541	105 566
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public			-	-
Autres produits			2 677 053	2 847 364
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)			1 866	3 656
Reprise du financement rattaché à un actif			2 675 187	2 843 697
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)			-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			25 623 543	29 495 886
PRODUITS FINANCIERS		4.2		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			-	-
Gains de change			-	-
Autres produits financiers			11 495	37 023
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			11 495	37 023
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)				
TOTAL PRODUITS		4.2	25 635 037	29 532 909

ANNEXE 2020

TABLE DES MATIERES

- 1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2020**
 - 1.1) Introduction
 - 1.2) Les faits caractéristiques de l'exercice 2020
 - 1.3) Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

- 2/ Règles et méthodes comptables**
 - 2.1) Règles générales
 - 2.2) Référentiel comptable
 - 2.3) Méthodes comptables
 - 2.3.1) Les immobilisations
 - 2.3.2) Créances et dettes
 - 2.3.3) Les dotations consommables

- 3/ Les notes sur le bilan**
 - 3.1) Apport en capital
 - 3.2) Subvention d'équipement
 - 3.3) Etat des dettes financières et autres emprunts
 - 3.4) Etat des dettes circulantes
 - 3.5) Immobilisations
 - 3.5.1) - Valeurs acquisitions
 - 3.5.2) - Amortissement
 - 3.6) Etat des créances
 - 3.7) Placement
 - 3.8) Reversements aux partenaires

- 4/ Les notes sur le compte de résultat**
 - 4.1) Détail compte de résultat : Charges
 - 4.2) Détail compte de résultat : Produits

I- Les faits caractéristiques

1.1. Introduction

La Fondation Universitaire A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) a été créée le 29 mai 2012 (par délibération du conseil d'administration d'Aix Marseille Université) par AMU et ses 7 partenaires CNRS, Inserm, CEA, IRD, Sciences Po Aix, Centrale Marseille et AP-HM, pour mettre en œuvre le projet d'Initiative d'Excellence A*MIDEX labellisé en février 2012 et pérennisé en avril 2016 suite à la réussite de son évaluation à l'issue d'une période probatoire de 4 ans. Incluant 10 projets de Laboratoires d'Excellence (Labex), la Fondation A*MIDEX dispose d'un financement annuel de près de 26 M€, soit le produit des intérêts d'une dotation de 750 M€ placée à un taux annuel de 3,413%. Avec la signature de la convention de dévolution en décembre 2016, les intérêts de cette dotation sont désormais définitivement acquis à AMU afin de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie avec ses partenaires du site.

Selon la délibération n°2016/12/13-05, le conseil d'administration a approuvé le principe de la fusion absorption des Fondations Amidex et AMU, ainsi que la modification des statuts s'y rapportant. La fusion absorption a eu lieu le 1er janvier 2017.

Les comptes de la Fondation ont été arrêtés par le Conseil de gestion du **8 Mars 2021**.

1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2020

Gouvernance

1 /Conseils de gestion A*Midex du :

- 20/01/2020 : désignation du Président de la fondation : Président E. BERTON élu pour 4 ans,

- 09/03/2020 : renouvellement des membres du Conseil de gestion et du bureau

2 /Désignation du directeur exécutif, N. MORALES, en septembre 2020

3 /Elargissement du Board à de nouveaux experts : JL. CHAMEAU, G. NEVILLE, P. PARMENTIER, J. SALMI

Impact de la COVID-19 sur les projets en cours ; IdEx, PIA, instituts d'établissement

1 /Un ralentissement marqué des activités et des incertitudes liées à la crise sanitaire :

*Impact du confinement : arrêt ou ralentissement des activités

*Impact de la situation COVID-19 sur le reste de l'année 2020 : ralentissement des activités, report des recrutements, gel sur l'activité événement / déplacements / invitations, sur la coopération internationale

2 /Gestion de crise concernant les projets lauréats des dispositifs de l'IdEx :

*Prolongation automatique de 6 mois (extension du projet) pour une grande partie des projets, à budget constant

*Au 31/12/2020, le nombre total des projets prolongés s'élève à 138 sur un total de 173 projets IdEx conventionnés.

1.3. Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

Néant

II- Règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'Université. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur.

L'EPRD (Budget) et le compte financier de la fondation doivent être adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Référentiel comptable

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable).

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.

2.3. Méthode comptable

2.3.1. Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

2.3.2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

2.3.3. Les dotations consommibles

Les dotations consommibles représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommible de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommible de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

III- Les notes sur le bilan

3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire			Part non consommée (4)	Situation nette passif (5) = (1)+(4)
	Part non consommable (1)	Part consommable (2)	Total (3)		
Université d'Aix-Marseille (AMU)	170 000	170 000	340 000	-	170 000
BPPC	-	150 000	150 000	110 000	110 000
CDC	97 500	97 500	195 000	29 160	126 660
CEPAC	-	382 760	382 760	69 760	69 760
STS	-	750 000	750 000	493 811	493 811
Innate Pharma	-	30 000	30 000	30 000	30 000
Université d'Aix-Marseille (AMU)	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
CNRS	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
INSERM	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Institut d'Etudes Politiques	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Ecole Centrale de Marseille	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
TOTAL	280 000	1 592 760	1 872 760	745 231	1 025 231

L'ensemble des dotations ont été libérées par l'ensemble des fondateurs.
Les dotations listées sont issues des dotations initiales des fondations Amidex et AMU.

3.2. Subvention d'équipement

Comme évoqué ci-avant, des produits à recevoir sont comptabilisés à hauteur des dépenses. Les acomptes ANR et les dons sont rattachés par Labex ou projets. Les subventions sont ainsi rattachées aux dépenses d'investissement selon la méthode à l'avancement aux coûts encourus.

La contrepartie des immobilisations vient abonder la subvention d'équipement.

Les Reprises de subventions d'équipement se font au rythme des amortissements constatés sur les immobilisations.

Financements externes - 1020 -	Bilan ouverture	Sortie des subventions liée à la mise au rebut	PAR 2020	Extourne PAR 2019	Subventions 2020	31.12.2020	31.12.2020 dont non fléchés *
ETAT	468	-	-	-	-	468	-
Financement des actifs mis à disposition	-	-	-	-	-	-	-
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	468	-	-	-	-	468	-
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	5 265 013	3 843	659 793	367 158	982 482	4 571 323	123 053
Ministère Education Nationale	15 796 218	74 338	659 793	367 158	1 553 804	17 508 318	123 053
Reprises cumulées Etat	- 10 471 205	70 495	-	-	- 2 536 286	- 12 936 995	-
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	5 265 480	3 843	659 793	367 158	982 950	4 571 323	123 053
HORS ETAT	1 350	-	- 116 300	-	- 141 254	26 305	-
Région	-	-	- 116 300	-	150 000	33 700	-
Reprises cumulées Région	-	-	-	-	- 8 243	8 243	-
Département	-	-	-	-	-	-	-
Reprises cumulées Département	-	-	-	-	-	-	-
Commune	-	-	-	-	-	-	-
Reprises cumulées Commune	-	-	-	-	-	-	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	243 491	-	-	-	-	243 491	-
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 242 183	-	-	-	- 459	- 242 643	-
Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-
Reprises cumulées Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-
Autres organismes	1 272	-	-	-	-	1 272	-
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 229	-	-	-	- 43	- 1 272	-
Autres subventions d'équipement	-	-	-	-	-	-	-
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	5 266 851	3 843	543 493	367 158	841 695	4 597 627	123 053

3.3. Etat des dettes financières et autres emprunts

	2019	2020	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	750 145 117	750 152 804	7 688			
Dotations non consommables	750 000 000	750 000 000	-			750 000 000
Dépôts et cautionnement reçus	145 117	152 804	7 688	152 804		
Total général	750 145 117	750 152 804	7 688	152 804	-	750 000 000

3.4. Etat des dettes circulantes

	2019	2020	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	927 267	978 138	50 871	978 138		
Dettes fournisseurs	4 800	31 385	26 585	-	31 385	
Fournisseurs: Factures non parvenues	932 067	1 009 523	77 456	1 009 523		
Avances et acomptes reçus	42 514 064	53 675 535	11 161 471	53 675 535		
Autres dettes non financières	137 653	345 419	207 766	345 419		
Produits constatés d'avance	304 205	365 516	61 310	365 516		
Total général	43 883 189	55 364 608	11 481 418	55 364 608		

3.5. Immobilisations

3.5.1 - Valeurs acquisitions

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Diminutions	Augmentations		Comptes techniques au 31/12/20	31.12.2020
				Mise au rebut (IP)	Acquisitions 2020 Etablissement		
Immobilisations incorporelles	414 434	57 995	17 940	134 269	-	-	472 768
Frais Recherche & Dévelopmt	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis / créés	307 329	-	17 940	59 770	-	-	349 159
Autres concessions, brevets	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	107 105	57 995	-	74 499	-	-	123 609
Immobilisations corporelles	15 586 036	128 793	56 582	1 757 235	113 600	78 486	17 349 982
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments dotation	-	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments acquis	-	-	-	-	-	-	-
Inst Agencements constructions dotation	1 908	1 908	-	3 666	-	-	0
Inst Agencements constructions acquises	-	-	-	-	-	-	-
Autres Inst Agencements constructions	-	-	-	2 281	1 758	-	4 039
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	94 446	-	-	-	-	-	94 446
Installations, matériels, outillages	12 016 669	40 419	184	1 313 438	1 908	78 485	13 369 897
Collections littéraires scientifiques, artistiques	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	3 473 013	86 466	56 398	437 851	113 600	0	3 881 600
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	750 179 809	-	-	5 585	-	-	750 185 394
Total immobilisations corp / incorp / financières	766 180 280	186 788	74 522	1 897 089	113 600	78 486	768 008 145
En cours d'immobilisation (23130000)	-	-	-	-	-	-	-
Avances (23810000)	-	-	-	79 561	-	-	79 561
En cours d'immobilisation (23xxxxxx)	-	-	-	113 600	-	113 600	-
TOTAL GÉNÉRAL	766 180 280	186 788	74 522	2 090 250	-	78 486	768 087 705

3.5.2 – Amortissements

Amortissements/Dépréciations	31.12.2019	Mise au rebut (IP)	Amortissements Dépréciations	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	297 903	-	54 805	334 768
Frais développement	-	-	-	-
Logiciels, brevets et licences	271 190	17 940	31 361	284 611
Autres concessions, brevets	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	26 713	-	23 444	50 157
Immobilisations corporelles	10 418 680	-	2 535 705	12 901 829
Terrains et aménagements	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages	8 194 851	65	1 967 421	10 162 206
Collections	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 223 829	52 490	568 284	2 739 623
Bâtiment remis en dotation	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL des amortissements	10 716 582	-	2 590 510	13 236 597

3.6. Etat des créances

	2019	2020	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Créances	11 773 480	16 692 296	4 918 816	16 692 296		
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés	298 856	161 480	- 137 376	161 480		
Clients douteux	1 866	-	1 866	-		
Clients: Factures à établir						
Créances clients	298 856	161 480	- 137 376	161 480		
Dépréciation	1 866	-	1 866	-		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	11 432 498	16 505 076	5 072 577	16 505 076		
Créance: TVA						
Créances: Subventions d'exploitation	10 899 110	15 826 791	4 927 681	15 826 791		
Créances: Subventions d'investissement	533 388	678 285	144 896	678 285		
Créances sur les autres débiteurs	42 126	25 741	- 16 385	25 741		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	185 387	-	- 185 387	-		
Total général	11 958 867	16 692 296	4 733 429	16 692 296		

3.7. Placement

	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Créances à plus de 5 ans
Livret Institutionnel Triplex	10 017 023		
CAT TONIC PLUS	5 000 000	6 955 640	
Total	15 017 023	6 955 640	

La Fondation universitaire AMIDEX a été autorisée par la DGFIP de placer les fonds en provenance de l'ANR conformément à l'article 41 du décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui prévoit dans son deuxième alinéa que « des fonds peuvent néanmoins être déposés dans les établissements bancaires ou à la Caisse des dépôts et consignations pour un usage strictement lié à un transit technique ou au placements des libéralités reçus par établissement et des fonds des fondations universitaires ».

Les intérêts courus de l'exercice 2020 représentent 21 495 €.

3.8. Reversements aux partenaires

La Fondation AMU reverse aux partenaires conformément aux conventions de reversement conclues entre la fondation et le partenaire désigné comme tel dans la convention conclue avec l'ANR.

Les reversements opérés en 2020 s'élèvent à un total de **2 467 642 €** et sont détaillés comme suit :

Partenaire	Type de projet	Nom du projet	Montant payé
AP-HM	Projets IDEX	ADOSYN	17 560
	RHU3	RHU3 - PIONEER	800 000
	RHU4	RHU4 - INNOV-CKD	86 000
ASTRAZENECA	RHU3	RHU3 - PIONEER	38 520
	RHU4	RHU4 - INNOV-CKD	71 000
BIOCYTEX	LABEX	LABEX 09 SERENADE	78 365
	Projets IDEX	TOP	32 130
CEA	RHU3	RHU3 - PIONEER	15 000
	Projets IDEX	CHAIRE D'EXCELLENCE - Franck SCHNORRER	24 600
CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER LÉON BÉCARD	RHU3	Dotation pluriannuelle pour le CRFJ	34 500
	Projets IDEX		
CNRS	RHU3	RHU3 - EPINOV	137 047
DASSAULT SYSTEMES	RHU4	RHU4 - INNOV-CKD	60 000
	RHU3	RHU3 - PIONEER	350 000
DIAGNOSTICA STAGO	Projets IDEX	Enquêteur sur un terrain sensible au Maghreb, Ecole doctorante thématique; Séminaires; Mission de structuration	38 180
	RHU3		
HALIODX	RHU3	RHU3 - PIONEER	80 000
	LABEX	LABEX 09 SERENADE	15 000
IFRE IRMC	RHU3	RHU3 - EPINOV	201 976
	RHU3	RHU3 - PIONEER	200 000
INNATE PHARMA	Projets IDEX	MARS	79 000
	RHU3		
INRA	Projets IDEX	CHAIRE D'EXCELLENCE - ERC Die rk SCHLEICHER	108 764
INSERM	Projets IDEX		
INSTITUT PAOLI CALMETTES	RHU3		
	Projets IDEX		
IRD	Projets IDEX		
PROTISVALOR	Projets IDEX		
Total général			2 467 642

IV- Les notes sur le compte de résultat

L'année 2020 présente un excédent de : **109 488 €**

4.1.1.Détail compte de résultat : Charges

	2019	2020	Variation
Achats	8 862	9 598	737
Frais sur achats	8 862	9 598	737
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	7 390 002	4 925 530	- 2 464 472
Achats de sous-traitance et services extérieurs	2 743 561	2 194 876	- 548 685
Achats et variations de stock	1 041 000	1 207 388	166 388
Autres services extérieurs	3 605 441	1 523 266	- 2 082 175
Charges de personnel	11 321 976	13 044 138	1 722 162
Autres charges de personnel	29 263	25 478	- 3 786
Charges sociales	3 078 810	3 566 915	488 105
Salaires, traitements et rémunérations divers	8 213 903	9 451 745	1 237 843
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	8 029 757	4 950 789	- 3 078 967
Autres charges diverses	22 344	47 397	69 742
Autres charges spécifiques	7 814 324	4 626 815	- 3 187 509
Autres impôts et taxes	173	2 415	2 242
Droits d'auteur	456	700	244
Impôt et taxes - Personnel	198 006	231 099	33 093
Pertes sur créances irrécouvrables	211	1 032	821
Redevances pour concessions	38 931	41 330	2 400
Charges financières			
Pertes de change			
Dotations aux am, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	2 685 957	2 595 494	- 90 463
Total général	29 436 554	25 525 550	- 3 911 004

4.2. Détail compte de résultat : Produits

	2019	2020	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	25 586 507	22 615 107	- 2 971 400
Subventions pour charges de service public	150 000	100 000	- 50 000
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de sautres entités publiques	25 287 832	22 507 937	- 2 779 895
Dons et legs	148 675	7 170	- 141 505
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	1 062 025	331 383	- 730 642
Ventes de biens ou prestations de services	956 459	178 842	- 777 617
Autres produits de gestion	105 566	152 541	46 975
Autres produits	2 847 354	2 677 053	- 170 301
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	3 656	1 866	- 1 791
Reprise du financement rattaché à un actif	2 843 697	2 675 187	- 168 510
Autres produits financiers	37 023	11 495	- 25 529
Total général	29 532 909	25 635 037	- 3 897 872

FONDATION IMÉRA

- ▶ **Rapport des Commissaires aux comptes**
- ▶ **Annexes comptes annuels 2020**

mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées »

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées »

Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, et en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités

de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que la fondation cesse son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agence comptable de l'Université Aix-Marseille et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 Mars 2021

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Stéphane Marfisi
Associé

PricewaterhouseCoppers Audit



Vincent Thyssen
Associé

ETATS FINANCIERS 2020

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
ANNEXE**

FONDATION « INSTITUT MEDITERRANEEN DE RECHERCHES AVANCEES »

BILAN: ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2020			Exercice 2019	
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net		Net
ACTIF IMMOBILISE	3.5					
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles		99 578	71 356	28 222	42 364	42 364
Terrain		-	-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage		-	-	-	-	-
Collections		-	-	-	-	-
Biens historiques et culturels		-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		99 578	71 356	28 222	42 364	42 364
Autres immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes		-	-	-	-	-
Immobilisations financières		-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		99 578	71 356	28 222	42 364	42 364
ACTIF CIRCULANT	3.6					
Stocks		-	-	-	-	-
Créances		358 609	-	358 609	644 767	644 767
Créances sur des entités publiques		357 550	-	357 550	644 767	644 767
Créances clients et comptes rattachés		200	-	200	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)		-	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs		859	-	859	-	-
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		358 609	-	358 609	644 767	644 767
TRESORERIE						
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-	-
Disponibilités		588 298	-	588 298	645 619	645 619
Autres		-	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE		588 298	-	588 298	645 619	645 619
TOTAL GENERAL		1 046 485	71 356	975 129	1 332 750	1 332 750

BILAN: PASSIF

PASSIF	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES			
Financements reçus	3.1 / 3.3	5 158	6 139
Financement de l'actif par l'Etat		-	-
Financement de l'actif par des tiers	3.3	158	1 139
Fonds propres des fondations	3.1	5 000	5 000
Réserves		443 839	476 866
Report à nouveau		-	18 011
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		175 038	15 017
TOTAL FONDS PROPRES			
		624 035	449 977
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES			
Provisions pour risques		-	-
Dettes financières et autres emprunts		-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		-	-
Dettes financières et autres emprunts		-	-
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES		-	-
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.4	16 651	422
Dettes fiscales et sociales		-	-
Avances et acomptes reçus		328 985	879 182
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		-	-
Autres dettes non financières		-	209
Produits constatés d'avance		5 459	2 959
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		351 094	882 772
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive		-	-
TOTAL TRESORERIE		-	-
TOTAL GENERAL		975 129	1 332 750

COMPTE DE RESULTAT: CHARGES

CHARGES		Note	Exercice 2020	Exercice 2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats		4.1	120	205
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et charges liées à la variation des stocks			59 667	255 632
Charges de personnel			184 158	169 176
Salaires, traitements et rémunérations diverses			133 454	130 065
Charges sociales			50 373	38 519
Intéressement et participation			-	-
Autres charges de personnel			331	592
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)			212 106	392 989
Dotations aux am, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés			14 142	14 001
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT			470 193	832 002
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositif d'intervention pour compte propre			-	-
Transfert aux ménages			-	-
Transferts aux entreprises			-	-
Transferts aux collectivités territoriales			-	-
Transferts aux autres collectivités			-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			-	-
Dotations aux provisions et dépréciations			-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			470 193	832 002
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Pertes de change			-	-
Autres charges financières			-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES			-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			175 038	
TOTAL CHARGES		4.1	645 231	832 002

COMPTE DE RESULTAT: PRODUITS

PRODUITS		Note	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		4.2		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)			630 246	815 044
Subventions pour charges de service public			54 963	69 600
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques			573 283	745 444
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques			-	-
Dons et legs			2 000	-
Produits de la fiscalité affectée			-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)			14 004	960
Ventes de biens ou prestations de services			3 100	861
Produits de cession d'éléments d'actifs			-	-
Autres produits de gestion			10 904	99
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public			-	-
Autres produits			981	981
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)			-	-
Reprise du financement rattaché à un actif			981	981
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)			-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			645 231	816 985
PRODUITS FINANCIERS				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			-	-
Gains de change			-	-
Autres produits financiers			-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)				15 017
TOTAL PRODUITS		4.2	645 231	832 002

ANNEXE 2020

TABLE DES MATIERES

1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2020	
1.1) Introduction	P 8
1.2) Les faits caractéristiques de l'exercice 2020	P 9
2/ Règles et méthodes comptables	P 9
2.1) Règles générales	P 9
2.2) Référentiel comptable	P 10
2.3) Méthodes comptables	P 10
2.3.1) Les immobilisations	P 10
2.3.2) Créances et dettes	P 10
2.3.3) Les dotations consommables	P 10
3/ Les notes sur le bilan	P 11
3.1) Apport en capital	p 11
3.2) Réserves et Report à nouveau	p 12
3.3) Subvention d'équipement	p 13
3.4) Etat des dettes	p 14
3.5) Immobilisations	p 14
3.5.1) Valeurs acquisitions	p 15
3.5.2) Amortissement	p 15
3.6) Etat des créances	p 16
4/ Les notes sur le compte de résultat	
4.1) Détail compte de résultat : Charges	P 16
4.2) Détail compte de résultat : Produits	P 17

I- Les faits caractéristiques

1.1. Introduction

La fondation Universitaire Institut Méditerranéen de Recherche Avancées (IMéRA) a été créée par délibération du conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille du 23/10/2012.

L'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (ci-dessous, IMéRA) a été sélectionné comme l'un des quatre Instituts d'Etudes Avancées (IEA) du Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées (RFIEA). Le RFIEA a été sélectionné par le Gouvernement comme l'un des treize projets de RTRA (Réseaux Thématiques de Recherches Avancées) et créé sous forme de fondation de coopération scientifique.

Le réseau des quatre IEA en SHS, le RFIEA a obtenu en 2012 un Labex (RFIEA+).

L'IMéRA accueille des chercheurs en résidence. Sa spécificité par rapport aux autres IEA de ce réseau est double :

- il s'intéresse à des chercheurs qui peuvent relier SHS et Sciences (ainsi que Arts et Sciences),
- il incite ses résidents à développer des interactions avec les équipes et laboratoires de l'Université d'Aix-Marseille.

Son but est que ces contacts et interactions interdisciplinaires soient pour ses résidents des générateurs de nouvelles voies de recherches, et que ses résidents puissent faire bénéficier la communauté des chercheurs des stratégies d'innovation qu'ils ont pu développer à l'interface de différentes disciplines.

L'IMéRA met en œuvre une politique scientifique et de fonctionnement en accord avec la Charte des Instituts d'Etudes Avancées du RFIEA, approuvée par le Conseil d'Administration « réseau français des instituts d'études avancées » du 5 mars 2012.

Cette Fondation, qui prend le nom de « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » (IMéRA), a pour objet de contribuer à l'émergence et au développement de démarches pluri-, inter- et transdisciplinaires de recherche de rang mondial, et de préparation des jeunes chercheurs à ces démarches, sur le territoire de l'Université d'Aix-Marseille.

La mission de la Fondation est de gérer les fonds alloués au titre du programme scientifique de l'IMéRA afin :

- de financer des résidences de scientifiques de toutes disciplines et d'artistes et accompagner ces résidences avec une programmation génératrice de création de projets de recherche émergents, interdisciplinaires et innovants de très haut niveau international dans un périmètre d'excellence évolutif, tel que défini dans le projet susvisé ;
- d'attirer des chercheurs de haut niveau et de contribuer à l'émergence d'équipes de rang mondial à l'Université d'Aix-Marseille ;
- de participer en accord avec les formations à des incitations des étudiants et doctorants de haut niveau à prendre connaissance de ces ouvertures interdisciplinaires ;
- d'accroître les partenariats des chercheurs avec le monde social, économique et culturel ;
- de développer l'attractivité de l'Université d'Aix-Marseille à l'international ainsi que son identité euro-méditerranéenne ;
- d'expérimenter les interactions interdisciplinaires pour identifier les processus transdisciplinaires les plus féconds.

Les comptes de la Fondation ont été arrêtés par le Conseil de gestion du **12 Mars 2021**

1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2020

Néant

II- Règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'université. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur secondaire.

L'EPFR (Budget) et le compte financier de la fondation doivent être adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Référentiel comptable

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable), à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.

2.3. Méthodes comptables

2.3.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

2.3.2 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

2.3.3 Les dotations consommibles

Les dotations consommibles représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommible de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommible de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

III- Les notes sur le bilan

3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire		Total	Part non consommée
	Part non consommable	Part consommable		
Université d'Aix-Marseille (AMU)	250	250	500	
CNRS	250	250	500	
EHESS	250	250	500	
INSERM	250	250	500	
NCC Partners	-	3 000	3 000	
TOTAL	1 000	4 000	5 000	-

Les apports ont été libérés en totalité.

3.2. Réserves et Report à nouveau

	2019	Décision du CA (affectation du résultat et RAN)	Résultat 2020	2020	Variation
Réserves	476 866	-	33 028	443 838	33 028
Report à nouveau	-	18 011	-	-	18 011
Résultat	-	15 017	175 038	175 038	190 055
Total	443 838	-	175 038	618 876	175 038

3.3.Subvention d'équipement

Financements externes - 1040 -	Bilan ouverture	Subventions 2020	31.12.2020	31.12.2020 dont non fléchés *
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	-	-	-	-
HORS ETAT	1 139	981	158	-
Région	-	-	-	-
Reprises cumulées Région	-	-	-	-
Département	-	-	-	-
Reprises cumulées Département	-	-	-	-
Commune	-	-	-	-
Reprises cumulées Commune	-	-	-	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	13 749	-	13 749	-
Reprises cumulées autres coll. Publiques	-	981	13 591	-
Union Européenne	-	-	-	-
Reprises cumulées Union Européenne	-	-	-	-
Autres organismes	-	-	-	-
Reprises cumulées Autres organismes	-	-	-	-
Autres subventions d'équipement	-	-	-	-
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	-	-	-	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	1 139	981	158	-

3.4. Etat des dettes

	2019	2020	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
Dettes fournisseurs	422	16 651	16 229	16 651		
Fournisseurs: Factures non parvenues	231	808	577	808		
	653	17 458	16 805	17 458		
Avances et acomptes recus	879 182	328 985	550 198	328 985		
Autres dettes non financières	209	-	209	-		
Produits constatés d'avance	2 959	5 459	2 500	5 459		
Total général	882 772	351 094	531 678	351 094		

3.5. Immobilisations

3.5.1 – Valeurs acquisitions

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	Diminutions		Augmentations		31.12.2020
		Mise au rebut (IP)	Acquisitions 2020	Acquisitions 2020	Etablissement	
Immobilisations incorporelles						
Frais Recherche & Développmt						
Logiciels acquis / créés						
Autres concessions, brevets						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	99 578					99 578
Terrains						
Constructions, bâtiments dotation						
Constructions, bâtiments acquis						
Inst Agencements constructions dotation						
Inst Agencements constructions acquises						
Autres Inst Agencements constructions						
Constructions sur soi d'autrui						
Inst. Tech complexes affectées						
Installations, matériels, outillages						
Collections littéraires scientifiques, artistiques						
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	99 578					99 578
Participations et créances rattachées à des participations						
Immobilisations financières						
Total immobilisations corp / incorp / financières	99 578					99 578
En cours d'immobilisation (23130000)						
Avance (23810000)						
En cours d'immobilisation (23xxxxxx)						
TOTAL GÉNÉRAL	99 578					99 578

Amortissements/Dépréciations	31.12.2019	Amortissements Dépréciations	31.12.2020
<i>Immobilisations incorporelles</i>	-	-	-
Frais développement	-	-	-
Logiciels, brevets et licences	-	-	-
Autres concessions, brevets	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	57 214	14 142	71 356
Terrains et aménagements	-	-	-
Constructions	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages	-	-	-
Collections	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	57 214	14 142	71 356
Bâtiment remis en dotation	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	-	-	-
TOTAL des amortissements	57 214	14 142	71 356

3.6. Etat des créances

	2019	2020	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Créances	644 767	358 609	- 286 157	358 609		
Créances clients et comptes rattachés		200	200	200		
Créances clients		200	200	200		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	644 767	357 550	- 287 216	357 550		
Créance: TVA		-	-	-		
Créances: Subventions d'exploitation	644 767	357 550	- 287 216	357 550		
Créances: Subventions d'investissement		-	-	-		
Créances sur les autres débiteurs		859	859	859		
Total général	644 767	358 609	- 286 157	358 609		

IV- Les notes sur le compte de résultat

Le résultat de la fondation est bénéficiaire en 2020 de **175 038 €**.

- 4.1 : Détail du compte de résultat : Charges

	2019	2020	Variation
Achats	205	120	- 84
Frais sur achats	205	120	- 84
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	255 632	59 667	- 195 966
Achats de sous-traitance et services extérieurs	69 161	12 586	- 56 575
Achats et variations de stock	22 404	8 202	- 14 202
Autres services extérieurs	164 067	38 879	- 125 188
Charges de personnel	169 176	184 158	14 982
Autres charges de personnel	592	331	- 261
Charges sociales	38 519	50 373	11 853
Salaires, traitements et rémunérations divers	130 065	133 454	3 389
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	392 989	212 106	- 180 883
Autres charges diverses	386 908	205 850	- 181 058
Autres charges spécifiques	1 000	-	1 000
Autres impôts et taxes	251	-	251
Droits d'auteur	260	950	690
Impôt et taxes - Personnel	2 555	3 333	778
Redevances pour concessions	2 016	1 973	- 43
Dotations aux am, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	14 001	14 142	142
Total général	832 002	470 193	- 361 809

4.2 : Détail du compte de résultat : Produits

	2019	2020	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	815 044	630 246	- 184 798
Subventions pour charges de service public	69 600	54 963	- 14 637
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de autres entités publiques	745 444	573 283	- 172 161
Dons et legs		2 000	2 000
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	960	14 004	13 044
Ventes de biens ou prestations de services	861	3 100	2 239
Autres produits de gestion	99	10 904	10 805
Autres produits	981	981	0
Reprise du financement rattaché à un actif	981	981	0
Total général	816 985	645 231	- 171 754

Dont Subventions de Fonctionnement	Montant 2020	Part
Subvention pour charge de service public	54 963	8,72%
Subventions RFIEA	401 039	63,63%
Collectivités	44 243	7,02%
Organismes Internationaux	28 900	4,59%
Etablissements publics	76 952	12,21%
Autres Subventions	24 150	3,83%
Total général	630 246	100,00%

COMPTES CONSOLIDÉS

- ▶ AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
- ▶ PROTISVALOR MÉDITERRANÉE

Aix-Marseille Université

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'administration de Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux Établissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (E.P.S.C.P.), réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 3.1 de l'annexe expose les modalités de présentation des charges et produits exceptionnels. Nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la présentation du résultat exceptionnel au regard du référentiel comptable ;
- La note 4 de l'annexe expose les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assurés que l'annexe donne une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles ;
- La note 5.4.1 de l'annexe, relative aux engagements donnés, précise s'agissant des partenariats public-privé, les modalités d'évaluation des dépenses futures, en euro constant, abstraction faite d'une évolution des prix, ainsi que les formules de révision des loyers en fonction de l'évolution des indices des prix, propres à chaque contrat de partenariat. Nous nous sommes

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place les dispositifs de contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes,

Marseille, le 16 mars 2021

Mazars

Stéphane Marfisi

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen

**COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2020**

SOMMAIRE

I. BILAN CONSOLIDE.....	3
II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	6
IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES	7
NOTE 1 -INFORMATIONS GENERALES.....	7
NOTE 2 -FAITS MARQUANTS.....	7
NOTE 3 -METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES.....	10
3.1 Référentiel comptable.....	10
3.2 Modalités de consolidation	10
3.3 Méthodes et règles d'évaluation	11
NOTE 4 -INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
NOTE 5 -EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	22
5.1 Postes d'actifs immobilisés	22
5.2 Autres postes du bilan.....	26
5.3 Postes du compte de résultat	33
5.4 Engagements hors bilan	37
NOTE 6 -AUTRES INFORMATIONS.....	48
6.1 Événements postérieurs à la clôture	48
6.2 Dirigeants	48

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Référence	
	31/12/2020	31/12/2019
(en milliers d'euros)		
Actif immobilisé	2 165 690	2 159 056
Écarts d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	960	843
Immobilisations corporelles	908 647	902 861
Immobilisations financières	1 256 082	1 255 351
Titres mis en équivalence		
Actif circulant	420 037	373 505
Stocks et en cours	780	786
Clients et comptes rattachés	15 266	15 652
Autres créances et comptes de régularisation	155 717	136 307
Valeurs mobilières de placement	16 956	17 588
Disponibilités	231 319	203 173
Total de l'actif	2 585 727	2 532 561

PASSIF		Référence annexe		31/12/2020	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capitaux propres (Part du groupe)		Note 5.2.5 a		878 385	863 570
Financement de l'actif-Etat				606 808	608 546
Financement de l'actif autre que l'Etat				102 213	97 200
Fonds propres				1 030	1 155
Dons et legs en capital					
Primes					
Réserves consolidés		Note 5.2.5 b		156 950	141 042
Report à nouveau (débitur) ou créditeur				(263)	9 889
Résultat consolidé (part du groupe)				11 647	5 738
Intérêts minoritaires		(*)		114	133
Provisions		Note 5.2.6		10 019	9 344
Fonds dédiés					
Dettes				1 697 209	1 659 514
Emprunts et dettes financières		Note 5.2.8		1 388 629	1 336 031
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 5.2.9		9 934	59 821
Autres dettes et comptes de régularisation		Note 5.2.10		298 646	263 662
Total du passif				2 585 727	2 532 561

*dont part des minoritaires dans le résultat de l'exercice 2020 : 104 milliers d'euros

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)		Référence annexe	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires		Note 5.3.1	63 787	64 780
Autres produits d'exploitation		Note 5.3.1	651 961	654 075
Achats consommés			(24 647)	(26 501)
Charges de personnel		Note 5.3.2	(528 812)	(521 359)
Autres charges d'exploitation		Note 5.3.4	(79 098)	(93 381)
Impôts et taxes			(8 694)	(8 660)
Dotations aux amortissements et provisions		Note 5.3.5	(61 020)	(62 849)
Résultat d'exploitation			13 478	6 106
Charges et produits financiers		Note 5.3.6	(1 727)	(272)
Résultat courant des entités intégrées			(1 727)	-272
Charges et produits exceptionnels				
Impôt sur les résultat				
Résultat net des entités intégrées			11 751	5 833
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition				
Résultat net de l'ensemble consolidé			11 751	5 833
Intérêts minoritaires			104	95
Résultat net (Part du groupe)			11 647	5 738

III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	5 738	11 647
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	63 313	57 976
Plus-values ou moins values de cession	(20)	(0)
Reprises sur provisions	(17 495)	(13 027)
Quotes-parts de reprise virées au compte de résultat	(36 091)	(35 961)
Autres (5)		
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	15 446	20 633
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE	25 400	10 133
Variation des stocks	(248)	6
Variation des créances d'exploitation	7 729	10 269
Variation des dettes d'exploitation	17 919	8 463
Autres comptes		(8 606)
TOTAL (I) FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	40 845	30 766
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	21 712	(520)
Subventions d'investissement	21 534	(760)
Cessions d'immobilisations	178	240
Autres opérations		
DECAISEMENTS	(49 870)	(67 777)
Acquisition d'immobilisations	(50 113)	(67 048)
Avances sur immobilisations	243	(730)
TOTAL (II) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(28 158)	(68 297)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	293	58 829
Dotations en capitaux propres (incidence des minoritaires)		
Emission d'emprunts	170	40 018
Dettes cédées Dailly		18 793
Autres opérations (caution 16)	123	17
DECAISEMENTS	(5 054)	6 218
Remboursements d'emprunts	(5 051)	2 009
Autres opérations (Cautions 27)	(2)	4 209
TOTAL (III) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(4 761)	65 047
VARIATION DE TRESORERIE (IV)=I+II+III	7 926	27 515
TRESORERIE A L'OUVERTURE	212 834	220 760
TRESORERIE A LA CLOTURE	220 760	248 275

Nouvelle présentation suite à la mise en place du tableau de trésorerie issu de la GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique)

IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

Les comptes consolidés du Groupe Université d'Aix-Marseille sont établis en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière (LSF). Ce texte prévoit notamment que « les établissements publics sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe, dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L/233-16 et suivants du Code de commerce. »

L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS

COVID- 19

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact sur l'activité d'AMU. La situation a eu un impact sur les comptes d'AMU. Naturellement, AMU a généralisé le travail à distance et facilité son déploiement (acquisitions d'ordinateurs portables, écrans, ...).

Création BAIM / Dévolution du patrimoine

L'article L. 719-14 du code de l'éducation permet aux universités de bénéficier d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens appartenant à l'Etat qui leur étaient précédemment affectés ou mis à disposition.

Aix Marseille Université a conclu avec l'Etat une convention de dévolution du patrimoine appartenant à l'Etat. Cette convention signée le 18 avril 2019 fait référence à la constitution d'un budget annexe pour le suivi du patrimoine immobilier de l'établissement.

Afin de pouvoir répondre aux obligations réglementaires AMU a donc procédé à la création d'un service à comptabilité distincte nommé « BAIM » au 01.01.2020 par voie de délibération du Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2019.

Le BAIM reprend l'ensemble du patrimoine immobilier dont l'université Aix Marseille assure le contrôle, qui détiend « les devoirs et obligations du propriétaire ». Ce budget annexe comprend également en son sein les éléments relatifs au Plan Campus.

L'objet de ce budget annexe immobilier est de retracer l'ensemble des flux immobiliers de l'établissement permettant ainsi un suivi rigoureux des opérations immobilières et notamment le suivi de la trésorerie et l'utilisation des financements publics (Plan campus, CPER, notamment). Compte tenu des enjeux immobiliers de plus en plus stratégiques, le BAIM permettra à l'établissement de disposer d'un outil de pilotage et de suivi de son patrimoine.

A ce jour, le patrimoine immobilier concerné par la convention de dévolution n'a pas fait l'objet, en 2020, de transfert de propriété par acte notarié.

Droits d'inscription différenciés

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui s'inscrivent pour la première ou seconde fois en Licence ou Master pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

L'AMU a délibéré lors du CA du 26 novembre 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens (sur le fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Mise en service d'opérations immobilières importantes

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2020, on peut citer (en K€) :

CODE ABYLA	NOM BATIMENT - SITE	Montant des travaux (en M€)
A305_01	Bâtiment LA MEGA - Aix	7,59
A107_01	Bâtiment SAPORTA - Aix	1,19
M207_14	Bâtiment POLE ART - St Charles	6,36
M301_04	Bâtiment TPR2 - Luminy (PPP)	28,04

Pour mémoire, les principales mises en services 2019 représentaient 19,4 M€ contre 43,18 M€ cette année.

2-Comparabilité des comptes

2.1 Changement de méthode comptable

Néant

2.2 Régularisations

1) Régularisation sans impact report à nouveau

Néant

2) Régularisations avec impact sur le report à nouveau : - 10 150 954

- Affectation des résultats et RAN : -10 203 903€
- Régularisations classe 1 : 52 949€

Récapitulatif des mouvements affectant les comptes 11000000 et 11900000 :

Report à nouveau (11000000-11900000)	Montant en €
Report à nouveau au 31.12.2019	9 888 750
Affectation du résultat	
Affectation Résultat décision CA - RAN	- 10 203 903
Régularisations	
Régularisations classe 1	52 949
Report à nouveau au 31.12.2020	- 262 204

NOTE 3 - METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Université d'Aix-Marseille sont établis conformément aux dispositions de l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 et du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatives aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes consolidés, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux comptes consolidés.

3.2 Modalités de consolidation

Les entités d'importance significative contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% du capital.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou associés sont intégrées proportionnellement.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc...)

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice le 31 décembre.

En application de ces principes, seule la société Profisvalor Méditerranée entre dans le périmètre de consolidation du groupe « Aix-Marseille Université ».

3.3 Méthodes et règles d'évaluation

3.3.1 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien et prorata temporis.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellés	Durées d'amortissement
20120000	Frais de premier établissement	3
20300000	Frais de recherche et développement	3
20531000	Logiciels acquis sous-traité	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions et droits	3
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5

3.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'Instruction BOFIP - GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ hors taxe.

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ hors taxe.

La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € hors taxe, à compter de cette délibération.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien et prorata temporis.

Les durées d'amortissement appliquées ont été votées par délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes.

Comptes	Libellés	Durées d'amortissement
21210000	Agencements, aménagements de terrains	20
21220000	Agencements, aménagements de terrains	20
21250000	Agencements, aménagements de terrains	20
21410000	Bâtiments sur sols d'autrui	20
21450000	Installations générales, agencements aménagements des constructions sur sol	20
21510000	Installations techniques complexes	10
21530000	Matériel scientifique	5 à 10
21550000	Outillage industriel	10
21560000	Matériel enseignement	5
21570000	Agencement et aménagement du matériel	10
21610000	Collections de documentation	5
21810000	Installations agencements aménagements divers	20
21820000	Matériel de transport	5
21830000	Matériel de bureau	5
21840000	Mobilier	10
21870000	Matériel informatique	5
21880000	Matériel divers	5

Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 « Passifs, actifs, amortissement et dépréciation des actifs », Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratios	Durées
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures serrurerie	8,70%	20
Etanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons peinture revêtements de sols	12,20%	20
Electricité et courants forts et faibles	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction préalable de la valeur des composants.

NB : Les amortissements des biens remis en dotation sont neutralisés par le 1041 dans « Financements Etat ».

3.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participations des entités hors périmètre de consolidation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur actuelle des titres de participations est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur actuelle est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres de la société détenue, éventuellement corrigé par l'appréciation des perspectives de rentabilité et des plus-values latentes.

3.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice lorsque le cours de clôture d'une valeur mobilière de placement est inférieur à sa valeur comptable.

3.3.6 Capital social

Le capital social de l'Université d'Aix-Marseille est constitué par les financements de l'état ainsi que par les dons et legs en capital.

Les actifs reçus en dotation, n'ayant pas vocation à être renouvelés en tant que tel par l'Université d'Aix-Marseille, sont traités selon le régime dit « de la neutralisation » : les dotations aux amortissements comptabilisés au compte de résultat sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit exceptionnel.

Ces dotations n'impactent donc pas le résultat mais le capital social.

3.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées :

A la clôture de l'exercice, selon la méthode de l'avancement aux coûts encourus conformément aux prescriptions du **Décret 1246 du 07.11.12** sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

A réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

3.3.8 Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est généralement constaté :

- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année ainsi que la formation pour l'apprentissage et la mise à disposition de personnel
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations y compris les prestations de service et de recherche.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées
 - o à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats gérés en ressources affectées
 - o à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.
- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

3.3.9 Contrats de recherche

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

Conventions simples :

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de pluri-annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

Méthode à l'avancement :

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- à la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ».

Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'Aix Marseille pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1^{er} novembre 2013.

3.3.10 Redevances sur brevets

Conformément au décret n° 2005-1217 du 26 septembre 2005, relatif à la prime d'intéressement et à la prime au brevet d'invention attribuées à certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics auteurs d'une invention et modifiant le code de la propriété intellectuelle, 50% des redevances perçues sur les brevets sont reversées au chercheur.

3.3.11 Provisions pour risques et charges

➤ **Engagements de retraites et prestations assimilées**

Le Groupe Université d'Aix-Marseille, de par le caractère non significatif des engagements de retraite qu'il encourt, et conformément à la possibilité offerte par le CRC 99-02, ne constate pas de provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes consolidés.

➤ **Autres provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers

- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
 - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)
 - o Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 11.
- Heures complémentaires : AMU retient 4/12^{ème} au lieu de 4/10^{ème} prévu dans l'instruction ;
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C).
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année n au montant forfaitaire de 13 000 € par décès ;
- Accident du travail : Evalué forfaitairement.

3.3.12 TVA et Impôts

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

Activités taxables à 100% pour la recherche,

Activités non taxables relatives au secteur de la formation,

Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2020 un prorata de **12,75%**.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

L'article 28 de la loi de programme pour la recherche (n° 2006-450 du 18 avril 2006) exonère d'impôt sur les sociétés les établissements publics de recherche et les établissements publics d'enseignement supérieur, les personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur ou d'un réseau thématique de recherche avancée et les fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche, parmi lesquelles les fondations de coopération scientifique, au titre des revenus tirés des activités conduites dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche définies aux articles L. 123-3 du code de l'éducation et L. 112-1 du code de la recherche.

3.3.13 Charges et produits exceptionnels.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments, qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Un complément d'information concernant le résultat exceptionnel figure dans la note 3.1

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe Aix-Marseille Université se présente de la manière suivante :

		2020		
Raison sociale, Forme, siège social	Pays	Numéro SIREN	Méthode	Intérêt %
<u>Université d'Aix-Marseille</u> 58 Bvd Charles Livon 13007 Marseille	France	130015332	Entité Mère	100%
<u>Protisvalor S.A.S</u> 5-9 boulevard Maurice Bourdet 13205 Marseille Cedex 01	France	441801651	Intégration globale	94,83%

Filiale intégrée globalement :

PROTISVALOR SAS (PVM) : C'est une filiale de la valorisation de la recherche d'Aix-Marseille Université.

Le capital social de PVM est de 348 000€, détenu à hauteur de 94,83% par Aix-Marseille Université.

Autres filiales non consolidées :

PACAVALO SAS :

L'université détient 44,43% des actions de PACAVALO SAS.

L'objet de cette société est d'être un vecteur de la valorisation de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur. Ses modalités d'intervention incluent la possibilité d'investir dans des sociétés spécialisées dans l'amorçage, ou dans des fonds d'amorçage, en vue du développement d'entreprises innovantes répondant aux conditions établies dans le cadre du projet « Incubation et capital-amorçage des entreprises technologiques » du Ministère de l'Éducation.

La société PACAVALO SAS n'a pas d'activité significative propre autre que la détention d'une participation de 19,57% dans la société PRIMAVERIS SAS (le "Fonds"). Aux termes de la convention entre l'Etat et PACAVALO SAS, conclue en 2007, l'Etat a versé à la société PACAVALO SAS une avance remboursable de 1019 K€ devant être intégralement réinvestie en actions de la société PRIMAVERIS. L'avance, sous déduction des pertes éventuelles constatées, est remboursable au terme d'un délai de 12 ans soit en 2019, lors de la liquidation du "Fonds".

L'assemblée générale du 10 novembre 2020 a procédé à la clôture de liquidation de Primaveris et a approuvé le compte définitif de liquidation.

Ce dernier fait ressortir un solde positif de 1 293 752 € soit l'attribution d'une somme nette de 36,18 € à chaque action.

PACAVALO s'est vu attribuer la somme de 253 185€ qui correspond aux 6 997 actions qu'elle détenait dans Primaveris,

Cette société est exclue du périmètre de consolidation en raison des critères quantitatifs : activité propre faible ou inexistante, pourcentage d'intérêt dans la sous-participation négligeable,

SATT PACA CORSE SAS : En 2016, une réduction de capital de 1 M€ est intervenue afin de reconstituer les capitaux propres de la SATT PACA Corse à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, conformément à la réglementation. Les pourcentages de détention du capital par les différents actionnaires de la SATT PACA Corse, sont inchangés à l'issue de cette opération. Aix-Marseille Université détient au 31 décembre 2020, 23, 60% du Capital de 1 millions d'euros de la SAS SATT PACA Corse.

La gestion et l'administration de la SAS SATT PACA Corse présente en matière décisionnelle, en ce qui concerne les comptes annuels, les caractéristiques suivantes :

- Le Président représente et assure la gestion de la société sous réserve des pouvoirs accordés par les statuts au Conseil d'administration et à la collectivité des associés (articles 10.2 et 19 des statuts);

- Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs définis à l'article 11.2 des statuts, notamment l'arrêté du résultat de l'exercice social (article 11.2.3.(XVI) des statuts);

- L'assemblée générale approuve à la majorité simple les comptes annuels (art.16.2 des statuts).

Les critères relatifs à l'influence notable définis par l'instruction du 3 avril 2008 N° 08-017M9 (Présomption d'influence notable si > 20% des droits de vote) ne sont pas réunis dans le cas d'Aix Marseille Université au regard des points suivants :

- La SAS SATT PACA Corse a été créée sur décision de l'Etat en vue de la mise en œuvre de l'action de valorisation de la recherche scientifique en France. Le financement est assuré par l'Etat via la CDC et l'ANR : financement des pertes antérieures éventuelles, reconstitution des capitaux propres, apports en compte courant.

- Aix Marseille Université ne dispose que de deux sièges d'administrateurs sur les douze sièges formant le Conseil d'administration de la SAS SATT PACA Corse, soit un pourcentage de vote de 16,7%.

- Aix Marseille Université n'a pas de représentation et de pouvoir effectif de décision dans les organes de direction, notamment en matière financière et d'investissement et dans les décisions stratégiques.

- Il n'y a pas d'échange de personnel ni de transactions opérationnelles entre l'EPSCP Aix Marseille Université et la SAS SATT PACA Corse.

En conséquence, Aix Marseille Université ne dispose pas, au sens de la réglementation comptable, d'une influence notable au sein de la SAS SATT PACA Corse qui, sur ces bases, est exclue du périmètre de consolidation.

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres		Détenion au 31/12/2020		Quote part situation nette au 31/12/2020		Provisions				
		31.12.2019	+/-	31.12.2020	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/2020	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/2019	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/2020
26110000	PROTISVALOR	329 985	-	329 985	55 000	58 000	94,83%	- 277 204	- 262 866	-	-	-
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44,43%	- 528 491	- 234 826	- 39 990	-	39 990
26110000	SATT	236 000	-	236 000	2 360	10 000	23,60%	589 190	139 049	-	-	-
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	7 781	-	7 781
	Total	613 756	-	613 756				- 216 505		47 771	-	47 771

Protisvalor fait état de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2020. Les commissaires aux comptes de Protisvalor ont lancé une procédure d'alerte visant à obtenir une analyse de la situation et les mesures envisagées.

AMU a proposé des mesures permettant la reconstitution des capitaux propres, notamment par l'abandon de créances en 2021.

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO sont intégralement provisionnés.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Par ailleurs, la filiale de PACAVALO, PRIMAVERIS, est liquidée. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

NOTE 5- EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Postes d'actifs immobilisés

5.1.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2020
Frais d'établissements	21				21
Frais de recherche et développement	6				6
Logiciels, concessions, brevets	3 316	490	(308)		3 498
Droit au bail et fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	251	120	(66)		305
Immobilisations incorporelles en cours	6		(6)		0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	16	17	(16)		17
Valeurs brutes	3 616	627	(396)	0	3 847
Frais d'établissements	21				21
Frais de recherche et développement	6				6
Logiciels, concessions, brevets	2 672	362	(302)		2 731
Droit au bail et fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	74	55	(1)		129
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0				0
Amortissements	2 773	417	(303)	0	2 887
Frais d'établissements	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Logiciels, concessions, brevets	644	128	(6)	0	767
Droit au bail et fonds commercial	0	0			0
Autres immobilisations incorporelles	177	65	(65)	0	177
Immobilisations incorporelles en cours	6	(55)	(6)	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	16	17	(16)		17
Valeurs nettes	843	155	(93)	0	960

5.1.2 Immobilisations corporelles

Les sorties des valeurs brutes des biens immobiliers liées à la part des composants par rapport aux travaux réalisés en 2020 sont de **-1,69 M€** (contre **-3,04 M€** en 2019), soit une valeur nette de **-1,06M€** neutralisées (contre **-1,57M€** en 2019)

	Bilan			Sortie part composants immobiliers		31/12/2020
	ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements		
Terrains	287 271	209 860	(208 033)		289 098	
Constructions	731 527	539 979	(490 667)	(1 693)	779 146	
Installations techniques, matériel et outillage	116 230	7 804	(2 491)		121 544	
Collections	441	45			486	
Autres immobilisations corporelles	55 480	9 474	(2 813)		62 141	
Immobilisations corporelles en cours	39 661	38 372	(53 608)		24 425	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	613	1 040	(310)		1 343	
Valeurs brutes	1 231 223	806 574	(757 922)	(1 693)	1 278 182	
Terrains	5 828	1 666			7 494	
Constructions	180 818	28 747		(634)	208 932	
Installations techniques, matériel et outillage	99 370	7 671	(2 258)		104 784	
Collections	40	24			64	
Autres immobilisations corporelles	42 303	8 245	(2 288)		48 260	
Immobilisations corporelles en cours	0				0	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0				0	
Amortissements	328 361	46 353	(4 546)	(634)	369 534	
Terrains	281 442	208 194	(208 033)	0	281 604	
Constructions	550 709	511 232	(490 667)	(1 060)	570 213	
Installations techniques, matériel et outillage	16 860	133	(233)	0	16 760	
Collections	401	21	0	0	421	
Autres immobilisations corporelles	13 176	1 230	(525)	0	13 881	
Immobilisations corporelles en cours	39 661	38 372	(53 608)	0	24 425	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	613	1 040	(310)	0	1 343	
Valeurs nettes	902 862	760 221	(753 376)	(1 060)	908 647	

5.1.3 Immobilisations financières

	Bilan				
(en milliers d'euros)	ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2020
Titres des sociétés non consolidées	276				276
Titres de participations	308	15			323
Créances sur participation	50				50
Autres titres immobilisés	3 918	755	(16)		4 656
Prêts	0	1			1
Dépôts et cautionnements	1 251 310	8	(33)		1 251 286
Valeurs brutes	1 255 862	779	(49)	0	1 256 592
Dépréciation financière	511		(1)		510
Valeurs nettes	1 255 351	779	(48)	0	1 256 082

	Valeurs		Entité	Dépréciation	Valeurs	
	(en milliers d'euros)	Brutes				détenrice
PACAVALO		40	44,43%	AMU	40	0
SATT		236	23,60%	AMU	236	0
S/total Titres des sociétés non consolidées		276			276	0
Autres						
Actions Pertinence Invest		8		AMU	8	0
Actions Pertinence Invest 2		300	12,50%	Protisvalor		300
S/total Titres de participations		323			8	315
Total des Titres		599	0	0	284	315
HELIO PUR		200	6,66%	Protisvalor	200	0
PROTOMED		26	3,72%	Protisvalor	26	0
NEURON EXPERTS		33	6,12%	Protisvalor		33
VECT-HORUS		633	2,25%	Protisvalor		633
INOVSYS		4	1,17%	Protisvalor		4
VECT-HORUS		59	0,35%	AMU		59
GLOBAL STIM		150	16,35%	Protisvalor		150
Actions Caisse d'épargne		2 118		Protisvalor		2 118
Actions PROGELIFE		1 225	11,06%	Protisvalor		1 225
Axyn Robotique		208	12,02%	Protisvalor		208
S/total Autres titres		4 656			226	4 430

Les titres des sociétés Pacavalo et SATT appartiennent à l'université d'Aix-Marseille. Les titres des sociétés, Helio Pur, Protomed, Neuron experts, Progelif, Inovsys Amikana, Global Stim, et Axyn Robotique appartiennent à Protisvalor Méditerranée dont les statuts prévoient qu'elle puisse prendre des participations dans des sociétés innovantes ayant un lien direct ou indirect avec les résultats de la recherche universitaire.

Les titres de la société Vect-horus sont détenus par les deux établissements à hauteur de 1 168 actions pour AMU et 10376 actions pour la filiale.

5.2 Autres postes du bilan

5.2.1 Stocks et en cours :

Nature des stocks (milliers d'euros)	31/12/2020	Bilan ouverture
Fioul	27	52
Produits d'entretien	71	58
Produits dangereux	74	74
Fournitures de bureau (dont papier)	80	86
Autres fournitures	528	516
TOTAL	780	786

5.2.2 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2020	Bilan ouverture
Valeurs brutes	15 522	15 522	15 522	15 677
<i>créances douteuses</i>	2 836	2 836	2 836	3 724
Dépréciations	(3 093)	(3 093)	(3 093)	(3 749)
Valeurs nettes	15 266	0	15 266	15 652

5.2.3 Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2020	Bilan ouverture
Avances et acomptes versés	306	306	306	302
Subventions à recevoir	151 212	151 212	151 212	129 026
Autres créances fiscales et sociales	3 160	3 160	3 160	4 208
Créances d'exploitation	0	0	0	0
Produit à recevoir sur ressources affectées	0	0	0	0
Autres produits à recevoir	16	16	16	1 472
Charges constatées d'avance	927	927	927	1 151
Autres	95	95	95	147
Valeur brute	155 717	0	155 717	136 307
VALEURS NETTES	155 717	0	155 717	136 307

5.2.4 Trésorerie et équivalent de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Bilan ouverture
Valeurs mobilières de placement	16 973	17 611
Dépréciations	(17)	(23)
Valeurs nettes des valeurs mobilières	16 956	17 588
Banque	231 286	203 068
Autres	30 845	103
Caisse	2 706	1
Disponibilités	231 319	203 173
Total	248 275	220 760

La fraction de la dotation AMIDEX placé sur le Livret U d'un montant de 10M€ a rapporté sur l'exercice 2020 des intérêts d'un montant de **6,4K€**.

Détail des valeurs mobilières de placement :

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Actions CDC	190			190
Autres VMP DRFIP	11 956			11 956
Sicav CHAIX	1 827		(212)	1 615
CHAIX	3 638	74	(500)	3 212
Total Valeurs mobilières de placement	17 611	74	(712)	16 973

5.2.5-a Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Financement de l'actif -Etat et autre que l'Etat	Fonds propres	Dons	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice "part du groupe"	Total Capitaux propres
Bilan à la clôture (31/12/2019)	705 746	1 155	0	150 930	5 738	863 570
Nouvelles subventions d'investissement (biens propres) PAR	33 734 53 942					33 734 53 942
Sortie neutralisation mise au rebut	817					817
QP des subv. d'investissement reprise au résultat (biens propres)	(34 494)					(34 494)
Sortie part composants	(1 060)					(1 060)
Autres sorties	(1 103)					(1 103)
Dotations consommées des fondations		(125)				(125)
Régularisations diverses						0
Extourne PAR	(48 620)					(48 620)
Affectation du résultat et RAN				5 738	(5 738)	0
Résultat de l'exercice					11 647	11 647
Intercos ayant un impact Réserve	59			18		77
Bilan à la clôture (31/12/2020)	709 022	1 030	0	156 687	11 647	878 385

5.2.5-b Réserves et résultat

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2019 par le Conseil d'Administration du 10 mars 2020 s'est traduite par l'intégration du Report à nouveau créditeur dans les réserves pour un montant de 10 203 904€.

5.2.6 Provisions

(en milliers d'euros)	Bilan d'ouverture	Provisions	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2020
Provisions pour risques et charges	(8 793)	(9 229)	491	8 302	(9 229)
Autres provisions	(551)	(790)	81	470	(790)
Total	(9 344)	(10 019)	572	8 772	(10 019)

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Bilan d'ouverture	Provisions	Reprise	31/12/2020
Heures complémentaires (4/12ème)	(2 303)	(2 665)	2 303	(2 665)
Contrats PVM-LHMA	(317)	(2 561)	317	(2 561)
Contrats PVM-JRPH	(44)	(2 876)	44	(2 876)
CET 2017	(2 029)	(104)	2 029	(104)
CP Titulaires	(3 693)	(200)	3 693	(200)
RBT CONTRATS RECHERCHE	(155)	(636)	155	(636)
PROVISION AMU CAPITAL DECES	(52)	(62)	52	(62)
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	(200)	(126)	200	(126)
ss/Total	(8 793)	(9 229)	8 793	(9 229)

Autres provisions

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Provisions	Reprise	31/12/2020
Divers litiges	(548)	(787)	548	(787)
Ressources affectées	0			0
Pertes de change PVM	(3)	(3)	3	(3)
ss/Total	(551)	(790)	551	(790)

Dans le cadre du contrat de mandat qui lie l'université d'Aix-Marseille et sa filiale Protisvalor Méditerranée pour la gestion des contrats de recherche, une provision a été comptabilisée en 2009 pour couvrir les risques de pertes liés à la fermeture envisagée d'une activité de prestations de services déficitaire et à divers contrats qui n'ont pas abouti, qui n'ont pas été correctement justifiés ou qui incluent des créances dont le recouvrement est incertain. L'évaluation de cette provision au 31 décembre 2020 d'un montant total de 635K€ correspond au contrat LHMA pour 317K€, au contrat JRPH pour 44K€ et au contrat GIPTIS pour 274K€.

5.2.7 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices du groupe Université d'Aix-Marseille est nulle sur l'exercice 2020. Le groupe ne présente pas d'impôts différés au 31 décembre 2020.

5.2.8 Emprunts et dettes financières

	2019	2020	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts						
<i>Dettes financières et autres emprunts</i>	1 336 031 267	1 388 629 079	52 597 812			
Dotations non consommables	1 335 886 151	1 388 476 275	52 590 124			1 250 000
Emprunts / Cessions Dailly	1 250 000 000	1 250 000 000	-	3 858 298	9 021 669	34 747 273
Emprunts auprès des établissements de crédits	33 042 860	47 627 240	14 584 380	3 577 292	14 532 377	72 739 365
	52 843 290	90 849 035	38 005 745	152 804		
	145 117	152 804	7 688			
Dépôts et cautionnement reçus						
Total général	1 336 031 267	1 388 629 079	52 597 812	7 588 394	23 554 046	108 736 638

5.2.9 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2020	Bilan ouverture
Fournisseurs	(910)		(910)	(1 273)
Fournisseurs d'immobilisations	(515)		(515)	(371)
Charges à payer	(7 014)		(7 014)	(7 494)
Charges à payer sur immobilisations	(1 495)		(1 495)	(50 683)
Total	(9 934)	0	(9 934)	(59 821)

5.2.10 Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2020	Bilan ouverture
Dettes fiscales et sociales	(16 133)		(16 133)	(16 251)
Avances sur subventions	(228 383)		(228 383)	(198 729)
Taxe d'apprentissage	(45)		(45)	(1)
Produits constatés d'avance	(37 248)		(37 248)	(29 563)
Autres dettes	(16 837)		(16 837)	(19 120)
Total	(298 646)	0	(298 646)	(263 662)

5.3 Postes du compte de résultat

5.3.1 Produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Etudes	615	800
Droits universitaires	0	24 708
Prestations de recherche	560	773
Formation continue et formation pour l'apprentissage	0	10 725
Autres prestations de services	58 477	23 149
Mise à disposition de personnel	1 334	1 021
Locations	2 262	3 008
Produits des activités annexes	540	595
CHIFFRE D'AFFAIRES	63 787	64 780
Redevances brevets	492	443
Autres produits d'exploitation	55 703	57 811
Dons et Legs	188	193
Transfert de charges	(65)	1 886
Autres produits d'exploitation	56 319	60 333
Subventions Etat	557 163	556 494
Subventions Collectivités publiques	15 432	18 170
Subventions Communauté Européenne	14 272	9 292
Taxe d'apprentissage	2 261	3 497
Autres subventions	6 515	6 290
Total Subventions d'exploitation	595 642	593 742
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	651 961	654 075
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	715 749	718 855
* (dont reprise sur provisions)	13 000	15 444
** (dont reclassement des produits exceptionnels en produits d'exploitation)	0	9
*** (dont reprise des financements rattachés à des actifs)	35 961	36 091

*/**/***

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées de la dotation globale de fonctionnement qui s'est élevée à **514 054 049 €**, hors crédits d'investissements et qui se répartit de la manière suivante :

- Masse salariale : 467 843 K€
- Crédits de fonctionnement : 46 211 K€

5.3.2 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Bilan ouverture
Salaires	317 668	312 365
Charges sociales	211 144	208 993
Total	528 812	521 359

Les charges de personnel ne comprennent pas les impôts et taxes sur rémunération intégrés au poste « impôts et taxes ».

5.3.3 Effectifs

Catégories	Equivalent temps plein travaillé 31.12.20	Equivalent temps plein travaillé 31.12.19
A	5 557	5 456
B	874	833
C	1343	1394
Total	7 774	7 683

	Equivalent temps plein travaillé 31.12.20	Equivalent temps plein travaillé 31.12.19
ENSEIGNANTS		
Titulaires	2814	2838
Non-titulaires	1556	1476
Total	4370	4314
BIATOSS		
Titulaires	2159	2200
Non-titulaires	1012	951
Contrat de recherche	233	218
Total	3404	3369

5.3.4 Autres charges d'exploitation

	Exercice 2020	Bilan ouverture
(en milliers d'euros)		
Location, entretien, assurance	17 981	18 090
Etudes et recherche	1 808	2 080
Documentation	3 190	3 336
Autres services extérieurs	157	766
Honoraires et prestations extérieures	7 589	7 046
Publicité, publications, relations publiques	2 515	3 494
Transports, déplacements et missions	4 002	14 811
Frais postaux et Télécom	1 026	1 280
Services bancaires	342	288
Autres achats et charges externes	12 181	12 738
Autres charges d'exploitation	28 308	29 453
Total	79 098	93 381

* (dont reclassement des charges exceptionnelles en Autres charges d'exploitation)

5

2

5.3.5 Dotation nettes aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Bilan ouverture
Dotations aux amortissements	48 001	50 164
Dotations aux provisions	13 018	12 686
Dotations aux amortissements et aux provisions	61 020	62 849

5.3.6 Charges et produits financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Bilan ouverture
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement	1	34
Gains de change	24	32
Autres produits financiers	155	226
Reprise de provisions financières	27	2 051
Produits financiers	207	2 343
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	41
Pertes de change	51	26
Dotation aux provisions financières	1 880	2 548
Charges financières	1 934	2 615
Résultat net	(1 727)	(272)

5.4 Engagements hors bilan

5.4.1 Engagements donnés

PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS

Au 31 décembre 2020, Amu est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières, selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) **2021, soit 12.75 %**

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants). L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les mêmes raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

Océanormed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
$R3'_k = R3^0_k \times \left(0,15 + 0,12 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,73 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} \right)$ <ul style="list-style-type: none"> - $R3'_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - $R3^0_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_0$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k ; - $ICHT'_{rev-TS}_k$ désigne la dernière valeur de l'indice $ICHT_{rev-TS}$ connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHT'_{rev-TS}_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHT_{rev-TS}$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k ; 	$R3 = R3_0 \times \left[15\% + 50\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD - 2}{FSD - 2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> • R3 est le loyer de la période considérée en euros courants • $R3_0$ est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013 • ICHT-IME, est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 • BT01₀ correspond à valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 880,5 • FSD2, est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013 • ICHT-IME est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix • BT01 correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix. • FSD2 est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix. 	$R3_n = R3_0 \times \left[20\% + 64\% \times \frac{ICHT - IME_n}{ICHT - IME_0} + 16\% \times \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R3_0$ = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R3_n$ = valeur de Loyer R3 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ ICHT-IME₀ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salariés, industrie mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ; ✓ ICHT-IME_n = valeur du dernier indice ICHT-IME connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ FSD2₀ = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ; ✓ FSD2_n = valeur du dernier indice FSD2 connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ;
R3		

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
<p>R4</p>	$R4_k^* = R4_k^p \times \frac{0,15 + 0,42 \times ICC_k + 0,43 \times 4018E_k}{ICC_k} \times 4018E_0$ <ul style="list-style-type: none"> - $R4_k^*$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - $R4_k^p$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - ICC_k, publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012 soit 1638 ; - $4018E_k$, publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $4018E_0$, publié par le Monteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages en mai 2012, soit 124,8 ; - $4018E_k$, publié par le Monteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	$R4 = R4_0 \times \left[15\% + 25\% \times \frac{RI}{RI_0} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_0} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ▪ R4 est le loyer de la période considérée en euros courants ▪ $R4_0$ est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013 ▪ RI_0 est l'indice Risque industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5753 ▪ SYNTec₀ est l'indice SYNTec, valeur connue au 30/09/2013, soit 245,8 ▪ IPC₀ est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125,6 ▪ RI est l'indice Risque industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix ▪ SYNTec est l'indice SYNTec, dernière valeur connue au moment de la révision du prix ▪ IPC est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix 	$R4_n = R4_0 * \left[20\% + 80\% * \frac{ICHT - N_n}{ICHT - N_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R4_0$ = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R4_n$ = valeur de Loyer R4 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches; ✓ $ICHT-N_n$ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ; ✓ $ICHT-N_0$ = valeur du dernier indice ICHT-N connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches.

- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans et prévoit les conditions financières suivantes :

Récapitulatif des conditions financières pour le Partenariat Public Privé - OCEANOMED 2

Informations financières au 31.12.2020	Imputations comptables des paiements - Emplois						Financement - Ressources		Sommes dues au 31/12/2020
	Classe 2 Immobilisations	Classe 6		Frais Financiers	Classe 1 Dotations campus	Classe 7 Dotations campus			
		Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance						
Contrat PPP OCEANOMED 2									
Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)							4 869		
Loyer financier, dont :									
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)									1 908
Capital (investissement)									4 949
Loyer Gros Entretien - Renouvellement			2 411						2 143
Loyer Maintenance technique et petit entretien			3 166						2 561
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes			1 146						925
Total			11 432	2 411	3 166	1 146	11 432	9 809	12 485
Total des Emplois et des ressources			21 240	21 240	3 085	3 085	11 432	9 809	21 240

Calendrier financier indicatif en euros constants (Océanomed 2) :

Calendrier Financier (au prorata de TVA et en milliers d'euros - K€)										
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion	Assurance	Taxes	Total	
2012 à 2015	4 869								4 869	
2014		67	81	12	26	10	-	-	195	
2015		237	274	41	90	34	-	-	675	
2016		242	265	42	95	35	-	-	678	
2017		248	256	43	96	35	-	-	678	
2018		253	246	44	98	36	-	-	677	
2019		258	232	43	97	36	-	-	667	
2020		263	223	45	104	36	-	-	671	
2021		270	211	46	103	38	-	-	667	
2022		275	199	48	106	39	-	-	667	
2023		281	187	49	109	40	-	-	667	
2024		287	176	51	112	41	-	-	666	
2025		293	163	52	115	42	-	-	666	
2026		300	150	54	119	43	-	-	665	
2027		284	138	78	122	44	-	-	665	
2028		266	126	103	125	45	-	-	666	
2029		294	114	82	129	47	-	-	666	
2030		323	101	60	133	48	-	-	665	
2031		248	87	147	136	49	-	-	668	
2032		124	79	281	140	51	-	-	675	
2033		75	75	335	144	52	-	-	681	
2034		198	71	206	148	53	-	-	677	
2035		270	59	136	152	55	-	-	672	
2036		261	49	152	156	56	-	-	675	
2037		330	36	86	161	58	-	-	670	
2038		356	21	68	165	59	-	-	669	
2039		260	5	44	114	41	-	-	464	
Total	4 869	6 563	3 623	2 348	3 097	1 120	-	-	21 620	
Immobilisation		11 432								

- Aix Quartier des Facultés (TTC) :

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois.

Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Données disponibles au 31.12.2020										
Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Aix Quartier des Facultés										
Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources			Sommes dues au 31/12/2020	
	Classe 2		Classe 6			Classe 1		Classe 7		Impact résultat
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Financements long terme	Dotations campus			
Dépenses TTC (en milliers d'euros - K€)	TOTAL									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	15 650						15 650			
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique	17 089						17 089			
Compte de réserve pour le service de la dette	1 089						1 089			
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	- 1 089						- 1 089			- 1 089
Fiche modificative	3 585						3 585			664
Loyer financier, dont :	112 724									
Intérêts	21 547					21 547			21 547	16 046
Capital	91 177							91 177		70 573
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	37 665	37 665							37 665	33 146
Loyer Maintenance technique et petit entretien	33 613		33 613						33 613	29 042
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	10 346			10 346					10 346	9 527
Total	230 672	37 665	33 613	10 346	21 547	91 177	36 324	103 171	-	157 909
Total des Emplois et des ressources	127 501				103 171		127 501	103 171		

Calendrier financier indicatif en euros constants (Aix Quartier des Facultés):

Calendrier Financier Indicatif, Selon Echéancier d'Origine du Contrat de Partenariat (en TTC et en milliers d'euros - K€)											
Année	Préfinancement	Tranche Spécifique	Fiche modificative	Dépenses en Capital (net reprise CSRD)	Part d'imposition (IS)	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion et assurance	Taxes	Total
2015				-		-	77	128	28	-	233
2016	9 532			-		-	322	466	86	1	10 406
2017	6 119	4 201	301	855	2	321	524	660	157	17	13 158
2018	-	12 888	774	4 901	14	1 693	806	773	250	10	22 109
2019	-	-	1 839	4 921	12	1 896	895	827	246	9	10 645
2020	-	-	6	5 006	26	1 525	1 000	891	264	11	8 730
2021	-	-	664	5 032	26	1 451	1 118	1 006	309	10	9 617
2022	-	-	-	3 646	26	1 425	1 152	1 035	317	10	7 611
2023	-	-	-	3 339	26	1 227	1 186	1 064	326	10	7 179
2024	-	-	-	3 352	26	1 163	1 222	1 094	335	10	7 202
2025	-	-	-	3 366	27	1 097	1 259	1 124	344	10	7 227
2026	-	-	-	3 378	27	1 031	1 297	1 156	353	10	7 252
2027	-	-	-	3 389	27	966	1 335	1 188	363	10	7 279
2028	-	-	-	3 397	27	902	1 376	1 222	373	10	7 306
2029	-	-	-	3 406	28	836	1 417	1 256	383	10	7 335
2030	-	-	-	3 412	28	771	1 459	1 291	393	10	7 365
2031	-	-	-	3 417	28	706	1 503	1 328	404	10	7 396
2032	-	-	-	3 419	29	642	1 548	1 365	415	10	7 429
2033	-	-	-	3 422	29	578	1 595	1 403	426	10	7 463
2034	-	-	-	3 421	29	514	1 643	1 443	438	10	7 498
2035	-	-	-	3 419	30	451	1 692	1 483	450	10	7 535
2036	-	-	-	3 415	30	388	1 743	1 525	462	10	7 573
2037	-	-	-	3 409	30	326	1 795	1 568	474	10	7 613
2038	-	-	-	3 401	31	264	1 849	1 612	487	10	7 654
2039	-	-	-	3 391	31	203	1 904	1 657	501	10	7 697
2040	-	-	-	3 378	32	143	1 962	1 704	514	10	7 742
2041	-	-	-	3 362	32	84	2 021	1 751	528	10	7 789
2042	-	-	-	2 324	30	262	1 732	1 499	452	9	6 308
Total	15 650	17 089	3 585	91 177	682	20 865	37 432	33 518	10 077	276	230 352
Immobilisation					127 501						

Luminy 2017 (prorata de TVA) :

Il s'agit du contrat de partenariat Public Privé signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Ce contrat de partenariat public prévoit les livraisons successives suivantes :

N° ou intitulé de la tranche	Contenu de la tranche	Date contractuelle de mise à disposition	Régime de TVA	Montant prévisionnel de l'investissement (k€)
1	Bâtiment Hexagone	31/08/2018	Prorata	24 334
2	Eléments du bâtiment TPR1 (phase 1)	31/08/2018	Prorata	21 071
3	Eléments du bâtiment TPR1 (phase 2)	20/12/2018	Prorata	11 198
4	Bâtiment TPR2	31/08/2020	Prorata	28 140
TOTAL				84 743

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Luminy

Sur la base des données disponibles au 31.12.2020 et d'un taux d'intérêt estimé

	Imputations comptables des paiements - Emplois				Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2020	
	Classe 2		Classe 6		Classe 1		Classe 7			
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus	Autres financements	Dotation campus		Impact résultat ressources propres
Contrat PPP 29.04.2016 - Annexe F5										
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - k€)	TOTAL									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	26 810							26 810		
Versement anticipé de la Tranche spécifique	-							-		
Loyer financier, dont :										
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)					19 711				19 711	
Capital (investissement)										19 576
Loyer Gros Entretien - Renouvellement										57 242
Loyer Maintenance technique et petit entretien		13 720							13 720	13 377
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes										9 170
Total		135 172						57 933	57 933	7 146
Total des Emplois et des ressources au 31/12/2020		84 743						26 810	40 629	106 510
		84 743						84 743	40 629	9 799

Calendrier financier indicatif en euros constants (Luminy 2017) :

Calendrier Financier Indicatif, Selon Echéancier d'origine du Contrat de Partenariat (au prorata de TVA et en milliers d'euros - K€)										
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Part d'imposition (IS)	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Loyer de gestion, taxes et assurances	Total		
2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2017	8 033	-	-	-	-	-	-	8 033	-	-
2018	7 364	-	-	-	40	73	-	7 477	-	-
2019	7 175	-	-	-	141	259	-	7 575	-	-
2020	4 238	691	494	5	154	298	104	5 983	-	-
2021	-	2 193	1 439	14	188	372	301	4 506	-	-
2022	-	2 204	1 375	12	242	372	290	4 495	-	-
2023	-	2 310	1 298	12	212	372	287	4 490	-	-
2024	-	2 297	1 242	11	267	372	287	4 476	-	-
2025	-	2 345	1 182	11	270	372	287	4 467	-	-
2026	-	2 371	1 127	11	288	372	287	4 455	-	-
2027	-	2 394	1 072	11	307	372	287	4 442	-	-
2028	-	2 388	1 021	11	347	372	287	4 426	-	-
2029	-	2 364	964	11	406	372	287	4 404	-	-
2030	-	2 373	910	11	435	372	287	4 387	-	-
2031	-	2 486	854	11	377	372	287	4 386	-	-
2032	-	2 407	798	10	478	372	287	4 352	-	-
2033	-	2 252	740	10	639	372	287	4 300	-	-
2034	-	2 125	685	10	771	372	287	4 250	-	-
2035	-	1 712	634	10	1 123	372	287	4 137	-	-
2036	-	1 719	591	9	1 132	372	287	4 109	-	-
2037	-	1 930	539	9	989	372	287	4 126	-	-
2038	-	1 785	483	8	1 124	372	287	4 059	-	-
2039	-	1 966	434	8	1 006	372	287	4 073	-	-
2040	-	2 141	387	8	893	372	287	4 087	-	-
2041	-	2 752	329	8	472	372	287	4 219	-	-
2042	-	2 833	260	7	451	372	287	4 211	-	-
2043	-	3 075	190	7	318	372	287	4 249	-	-
2044	-	3 104	107	7	346	372	287	4 223	-	-
2045	-	1 715	310	4	306	248	192	2 774	-	-
TOTAL	26 810	57 933	19 466	245	13 720	9 799	7 198	135 172		
Immobilisation		84 743								

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER)

- Le précédent CPER voit ses derniers projets aboutir. Au 31/12/2020, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **1.5 M€** sur les **110.7M€** de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **2.1M€**.
- CPER 2015-2020, concernant l'Université d'Aix Marseille, pour un montant voté de **53.6M€** : Au 31/12/2020, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **20.7M€** sur les **53.6M€** de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **4.37 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération	Nature	Montant CPER voté	2020		2019	
			Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020	Contrats engagés au 31/12/2019 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2019
Bâtiment pédagogique IUT (Financement CPER 1 644 694 € + financement AMU)	Personnel	5 618 364				
	Fonctionnement Investissement	5 618 364	5 602 256	5 618 364	5 602 256	
Total Bâtiment pédagogique IUT						
Bâtiment pédagogique Timone	Personnel	9 000 000				
	Fonctionnement Investissement	9 000 000	8 161 377	8 116 628	8 116 228	
Total Bâtiment pédagogique Timone						
Cafeteria Montperrin	Personnel	235 000				
	Fonctionnement Investissement	235 000	229 777	229 777	229 777	
Total Cafeteria Montperrin						
CERIMED	Personnel	11 600 000				
	Fonctionnement Investissement	11 600 000	11 685 965	11 685 965	11 685 965	
Total CERIMED						
Extension Schuman	Personnel	17 201 429				
	Fonctionnement Investissement	17 201 429	16 728 473	16 728 475	16 711 826	
Total Extension Schuman						
MEGA	Personnel	8 600 000				
	Fonctionnement Investissement	8 600 000	8 110 399	7 506 482	4 273 777	
Total MEGA						
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	Personnel	15 006 498				
	Fonctionnement Investissement	15 006 498	14 727 266	14 723 404	14 685 095	
Total Océanomed/ Endoume						
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	Personnel	3 800 000				
	Fonctionnement Investissement	3 800 000	3 957 383	3 959 325	3 957 383	
Total Plaine Sportive						
Pôle Arts	Personnel	6 700 000				
	Fonctionnement Investissement	6 700 000	6 742 796	6 162 550	4 412 211	
Total Pôle Arts						
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche (Financement AMU)	Personnel	1 200 000				
	Fonctionnement Investissement	1 200 000	1 480 552	1 421 400	776 257	
Total Rénovation toiture Saporta						
Sport Saint-Jérôme	Personnel	1 450 000				
	Fonctionnement Investissement	1 450 000	1 456 829	1 457 659	1 456 829	
Total Sport Saint-Jérôme						

Opération	Nature	Montant CPER voté	2020		2019	
			Contrats engagés au 31/12/2020 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2020	Contrats engagés au 31/12/2019 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2019
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	7 350 000				
Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)		7 350 000	1 371 048	1 081 841	1 270 559	850 208
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseille St. Jérôme (+financement)	Personnel Fonctionnement Investissement	9 535 000				
Total Espaces d'Enseignement St.Jérôme		9 535 000	9 629 970	9 550 313	9 480 550	9 148 568
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences + Financement AMU et Vecthorus	Personnel Fonctionnement Investissement	14 150 000				
Total pôle Neurosciences		14 150 000	15 260 701	13 838 954	14 087 564	11 800 523
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	2 000 000				
Total Mise en sécurité Marseille Nord		2 000 000	1 100 276	1 029 663	1 046 953	1 019 810
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	Personnel Fonctionnement Investissement	7 700 000				
Total Requalification bâtiment Campus St Charles		7 700 000	964 385	415 034	922 559	286 506
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard + Financement AMU et Crédit Agricole	Personnel Fonctionnement Investissement	4 100 000				
Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard		4 100 000	4 369 898	2 467 344	4 064 552	283 775
Enseignement Science Montperrin (Financement de l'Etat : 2 000 000 €) et opération du Pôle Judiciaire Poncet (Financement CPER : 5 500 000 €)	Personnel Fonctionnement Investissement	7 500 000				
Total Enseig Sciences & Pôle Judiciaire		7 500 000	972	972	0	0
Mise à Niveau des Espaces du CMI	Personnel Fonctionnement Investissement	1 000 000				
Total Mise à Niveau Espaces CMI		1 000 000	0	0	0	0
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	Personnel Fonctionnement Investissement	200 000				
Total Signalétique		200 000	186 064	131 048	103 738	71 477
TOTAL ANCIEN CPER		110 746 058	109 237 119	108 699 435	107 946 794	102 204 203
TOTAL NOUVEAU CPER		53 535 000	32 883 314	28 515 168	30 976 475	23 460 867

5.4.2 Engagements reçus

« Néant »

5.4.3 Titres de participations/participations liées non incluses dans le périmètre de consolidation :

Tableau des filiales et participations						
Valeur comptable des titres détenus		Quote part du capital détenu en %	Résultat 2020	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Chiffre d'affaires 2020
BRUT	NET					
PACAVALO	39 990	44,43	- 3 836	90 000	- 614 655	
SATT	236 000	23,60	- 121 799	1 000 000	- 289 011	660 316
TOTAL	275 990		- 125 635	1 090 000	- 903 666	660 316

NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

6.2. Dirigeants

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de l'Université d'Aix-Marseille.